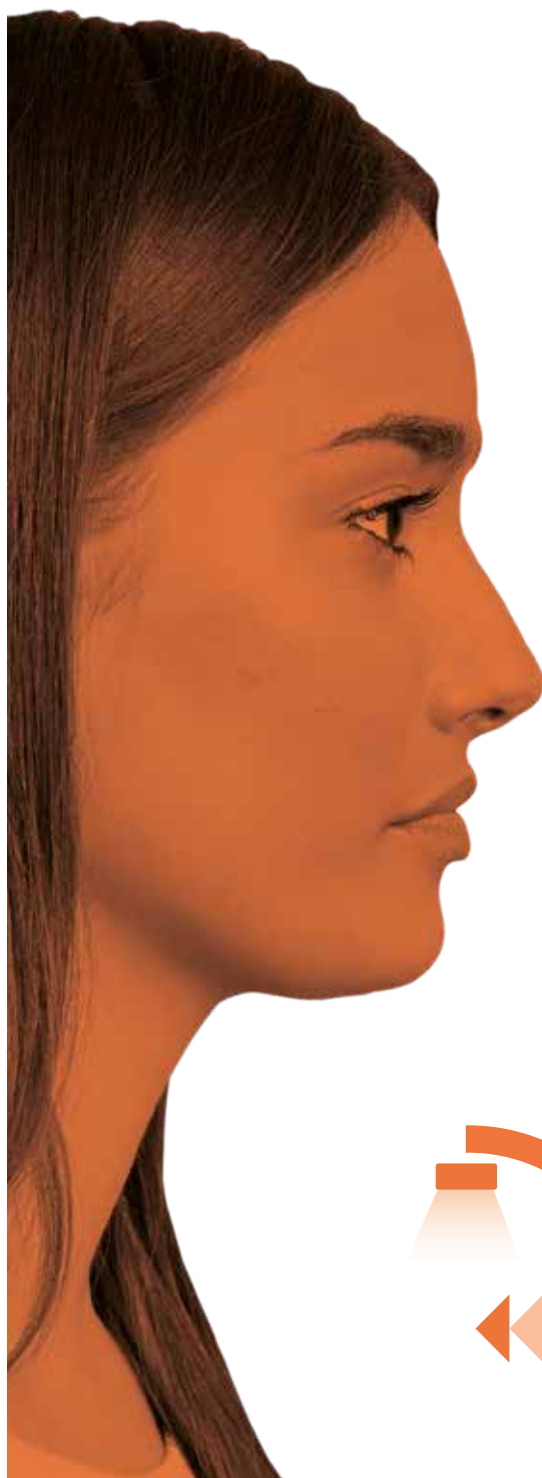


FAITS & CHIFFRES

Rapport d'activité

LES ÉNERGIES



2022



s·dec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes

SOMMAIRE

4. Faits marquants

6. L'essentiel d'un coup d'œil

10. Nos engagements

- 12. Le SYDEC lance sa démarche RSO
- 13. Une gestion résiliente du parc automobile
- 14. Le SYDEC : un territoire, trois pôles de compétences
- 16. Une gouvernance au service des territoires
- 18. Les rapporteurs Énergies
- 20. L'évolution dynamique des outils informatiques
- 22. Le pôle Énergies
- 24. Ils nous ont rejoints

25. Dossier : Augmentation des prix

32. Reportage : La coupure de l'éclairage public

34. Dossier : Financer les énergies

42. Focus : Bornes de recharge

44. Panoramas

- 46. Ressources financières du pôle Énergies
- 48. Gestion de la dette et perspectives
- 49. Programme annuel 2022 à la loupe
- 52. Programmes annuels de travaux
- 54. Mandatements de travaux 2022
- 58. Contributions des collectivités adhérentes aux travaux

60. Suppléments

- 62. Programme prévisionnel 2023
- 64. Libellés programmes 2023
- 66. Contributions relatives au service Conseil Énergies
- 68. Liste des travaux réalisés en 2022

Rapport d'activité annuel 2022 Énergies du SYDEC rédigé sous la direction de la Direction Technique de l'Énergie et du service Communication.
Conception graphique et maquette : www.aggelos.fr - Certified BCorporation depuis 2015
Photos : ©SYDEC, ©Franck Brouillet, ©Eloïse Vène, ©AdobeStock



34
DOSSIER



42

**FOCUS : Bornes de recharge,
un 2^e schéma directeur**



ÉDITO

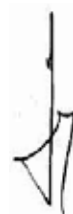
**RELEVER LES DÉFIS, GUIDÉ PAR LA CONFIANCE
TÉMOIGNÉE DES COLLECTIVITÉS**

Nous pensons avoir traversé, collectivement, la majeure partie des soubresauts qui puissent exister depuis 2020... Mais c'était sans compter l'agression d'un pays sur son voisin et les impacts sur l'économie mondiale, mettant à mal nos certitudes, y compris sur notre solidité énergétique.

Le SYDEC a mobilisé ses équipes pour répondre au mieux, et sur tous les sujets, aux défis posés : négociation constante avec les fournisseurs d'énergie, mobilisation des équipes pour la mise en place de coupures d'éclairage public, accélération des remplacements de l'éclairage de type boules lumineuses et des lancements de plans de sobriété, signature de la charte ÉcoWatt avec Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et du plan Intracting, pour finir enfin par la mobilisation du Fonds Vert, dans les premiers jours de 2023. Tous les outils ont été mobilisés pour vous accompagner au mieux et protéger vos budgets d'une dérive certaine. Tous les détails de cette année exceptionnelle sont retracés dans les pages qui suivent. Enfin, un moment de convivialité plus agréable : 2022 a été l'occasion de réunir élus et agents, afin de commémorer les 85 ans du SYDEC. Quel chemin parcouru depuis 1937 ! Et chacun de constater le rôle prépondérant, voire même indispensable, que joue désormais le SYDEC auprès des collectivités landaises.

Guidé par la confiance que lui témoignent ses collectivités membres et la mobilisation sans faille de ses agents, le SYDEC a su, une fois encore, relever les défis qui lui étaient présentés.

Jean-Louis PÉDEUBOY
Président du SYDEC





FAITS

LES 85 ANS DU SYDEC, UN ÉVÉNEMENT ÉCO-RESPONSABLE

Afin de renforcer sa démarche de développement durable et sa future politique RSO, le SYDEC a décidé de porter son attention sur l'écoconception de son événement phare de l'année 2022 : les 85 ans du SYDEC.

En vue de réduire ses impacts environnementaux et de répondre aux attentes de plus en plus fortes des citoyens en matière de meilleures pratiques écologiques, le SYDEC s'est engagé à créer des événements plus verts et plus écologiques. C'est notamment le cas de ce 85^e anniversaire du SYDEC, un rendez-vous particulièrement fédérateur.

Et c'est donc en toute logique que le choix du site d'accueil pour les 85 ans du SYDEC s'est porté sur le cadre exceptionnel du château de Campet. Il était important pour le SYDEC de préserver ce site classé monument historique et de respecter la biodiversité de son vaste parc arboré. Situé à seulement 10 minutes du siège du SYDEC, les déplacements lors des préparatifs ont ainsi été limités et les participants ont été fortement incités à opter pour le covoiturage ou à emprunter l'un des trois autocars mis gracieusement à leur disposition.

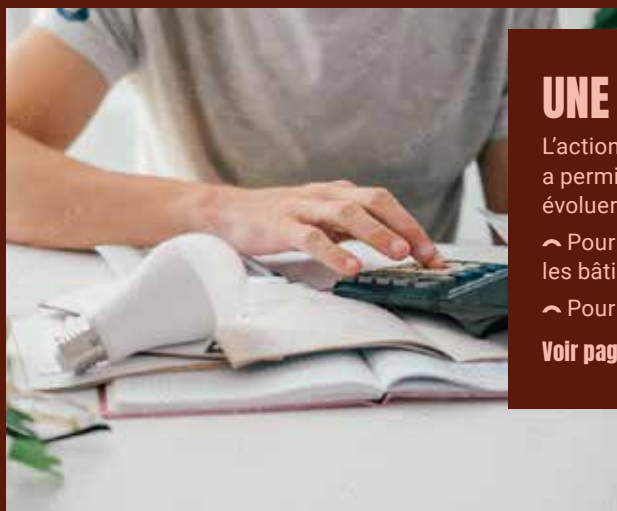
Afin de minimiser les consommations énergétiques sur place, une connexion au réseau électrique a été privilégiée par rapport à un groupe électrogène, et l'intervention d'un agent du service éclairage public

du SYDEC a permis de dimensionner les besoins électriques de l'événement. Les convives ont également été invités à quitter les lieux avant la tombée de la nuit, limitant ainsi des coûts d'énergie inutiles.

Des critères environnementaux ont également été pris en considération dans le choix des prestations techniques. Le SYDEC a, par exemple, collaboré avec les Jardins de Nonères, une entreprise adaptée départementale, pour la location des végétaux. Un spectacle de fauconnerie médiéval, s'intégrant parfaitement dans le cadre historique, a permis de (re)découvrir les lieux sous un nouvel angle. Les panneaux pédagogiques mis à disposition, ainsi que les nombreux échanges avec les fauconniers ont permis de sensibiliser le public au respect de la nature et de la biodiversité.

Lors de cet anniversaire emblématique, le SYDEC s'est engagé dans une démarche vers le zéro déchet : vaisselle jetable supprimée, décoration minimaliste, gaspillage alimentaire limité. Des contenants sélectifs ont été installés pour collecter les mégots, chewing-gums... et un nettoyage du site a été réalisé en fin de journée. L'impact sur l'environnement a été ainsi fortement réduit.

De la même manière, les repas ont été concoctés avec des produits locaux, non transformés et de saison (et donc moins consommateurs d'eau et d'énergie).



UNE HAUSSE DES COÛTS MAÎTRISÉE

L'action du Groupement d'Achats de la Nouvelle-Aquitaine a permis de contenir les hausses des coûts qui, pour 2023, évolueront en moyenne de :

- Pour l'électricité : 24 % pour l'éclairage public, 68 % pour les bâtiments et jusqu'à 77 % pour les plus gros consommateurs.
- Pour le gaz : entre 135 et 166 % pour les bâtiments.

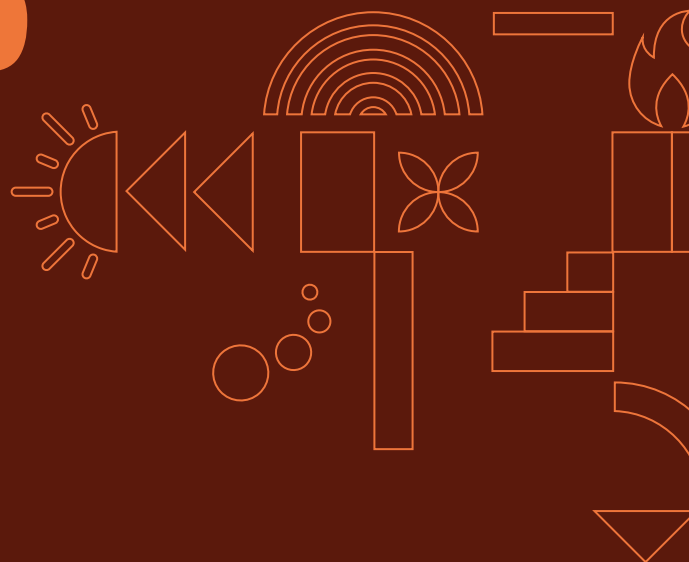
Voir page 25

MARQUANTS

SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS PAR DES OUTILS DE FINANCEMENT

Au regard des besoins en ressources financières des collectivités, dans une dynamique de transition écologique et de réduction de la facture énergétique, le SYDEC a su mettre en place de nombreuses conventions et outils. Le premier outil est la signature d'une convention d'Intracring avec la Banque des Territoires, soit 4,5 millions d'euros pour des travaux sur l'éclairage public. Le deuxième, c'est la signature d'une convention de financement Contrat de Développement Territorial (CDT), signée avec l'ADEME, pour financer les dépenses de projets en énergies renouvelables. Ces deux dispositifs sont complétés par le programme Fonds Vert, l'avenant au marché de travaux et le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2023-2026.

Voir page 34



ÉDITION DU LIVRE *D'OMBRES ET DE LUMIÈRES*

Cinq ans après *Carnets de Nuit*, le SYDEC publie *d'Ombres et de Lumières*, recueil d'une sélection de réalisations où la magie de la lumière opère avec sobriété. Le difficile équilibre entre la mise en valeur du paysage urbain et le respect des enjeux sociétaux et environnementaux aura été le fil conducteur de cet ouvrage.

LE SYDEC LANCE SA DÉMARCHE RSO

En juin 2022, la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) et ses premières étapes ont été présentées lors d'un CODIR. Fort de plusieurs années d'engagement en faveur de la préservation de ses ressources, le SYDEC a souhaité structurer cette démarche avec l'appui d'une labellisation. Le SYDEC renforce ainsi sa politique d'amélioration continue.

Voir page 12



Pour chaque domaine d'intervention du pôle Énergies, retrouvez les chiffres clés de l'année 2022. Un aperçu de l'accompagnement du SYDEC au service de ses adhérents.

CONSEIL ÉNERGIES

277 CONVENTIONS

signées dont
169 prestations de services
44 économies de flux énergétique
64 décrets tertiaire

44 COMMUNES

suivies par 6 économies de flux

23 PROJETS

en cours en chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur fatale)

4 COLLECTIVITÉS

en contrat d'exploitation en chaleur renouvelable

74 AUDITS

énergétiques

64 COLLECTIVITÉS

ont conventionné au décret tertiaire

79 PROJETS

d'accompagnement de réalisation photovoltaïque en cours (vente totale ou autoconsommation)

14 COLLECTIVITÉS

en contrat de maintenance

80 DOSSIERS

traités par le SYDEC pour la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

L'ESSENTIEL D'UN COUP D'ŒIL

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

49 022 USAGERS

1 630 KM
de canalisations

107 COMMUNES

en contrat de concession

IRVE

986,51€ de forfait annuel par borne payé en 2022 sur le fonctionnement 2021

33 308 SESSIONS DE CHARGE sur l'ensemble du réseau

TÉLÉCOMMUNICATIONS

2,1M€

d'investissements programmés par le SYDEC et ses partenaires (Orange et collectivités) dont 365 k€ de participation du SYDEC

365 k€

de redevance mutualisée reversée au SYDEC

ÉCLAIRAGE PUBLIC

122 000 FOYERS LUMINEUX

23,3%

de lampes type LED

2,9%

de taux de renouvellement

13 M€

d'investissements programmés par le SYDEC et les collectivités dont 4,22 M€ de participation du SYDEC

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

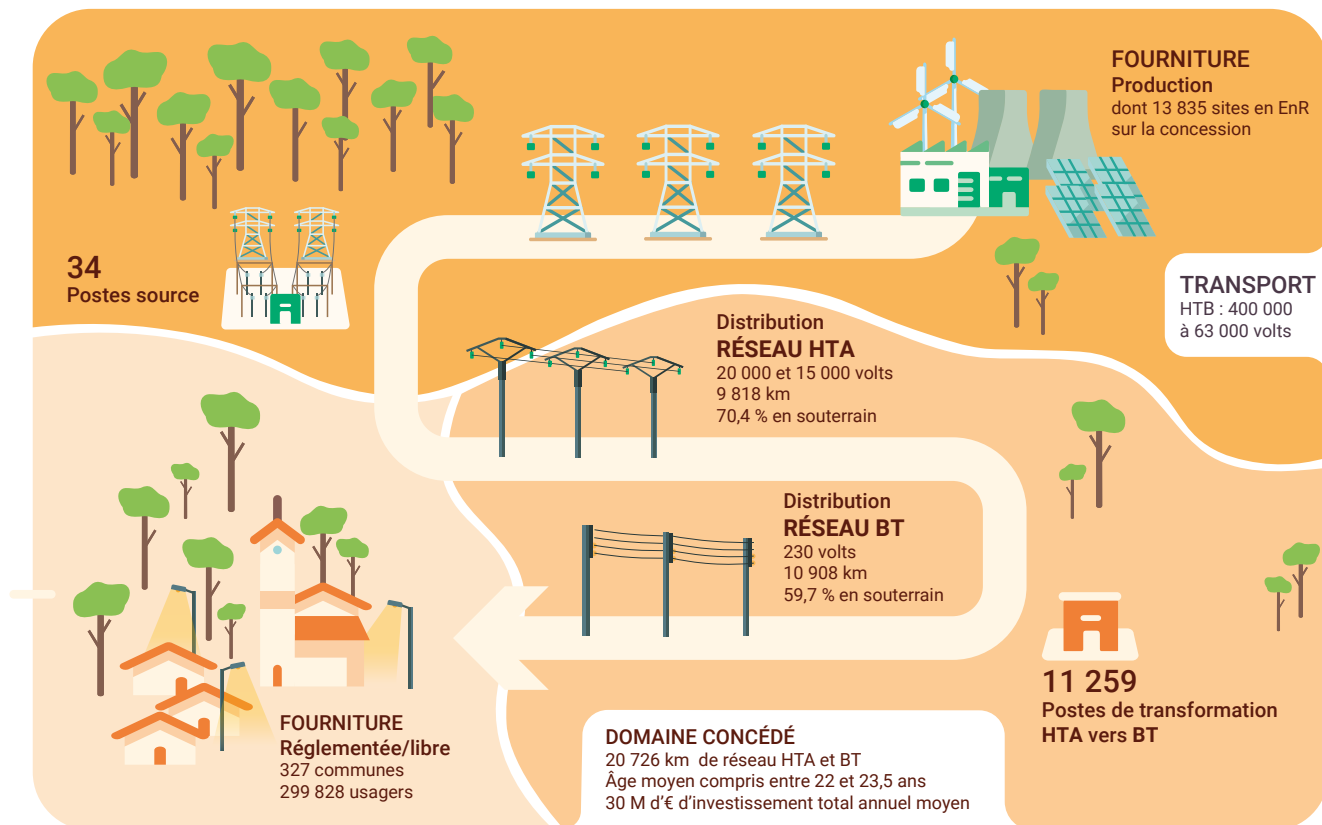
17,7 M€

d'investissements programmés par le SYDEC et ses partenaires dont 4,2 M€ de participation du SYDEC

LA VIE DES CONCESSIONS

L'essentiel d'un coup d'œil sur les concessions de distribution d'électricité et de gaz combustible. Le service du Contrôle des concessions est à la disposition des élus pour recevoir toute requête liée à l'activité des concessionnaires. Les usagers peuvent également lui transmettre directement leurs requêtes.

La concession électrique des Landes à la loupe



 **125 COMMUNES**
QUALITÉ DE TYPE « RURAL »
(38 % des communes)

102 en qualité « urbaine »
99 en « suburbaine »
Aucune en « hors standard qualité »

 **299 828**
POINTS DE LIVRAISON
au 31 décembre 2022

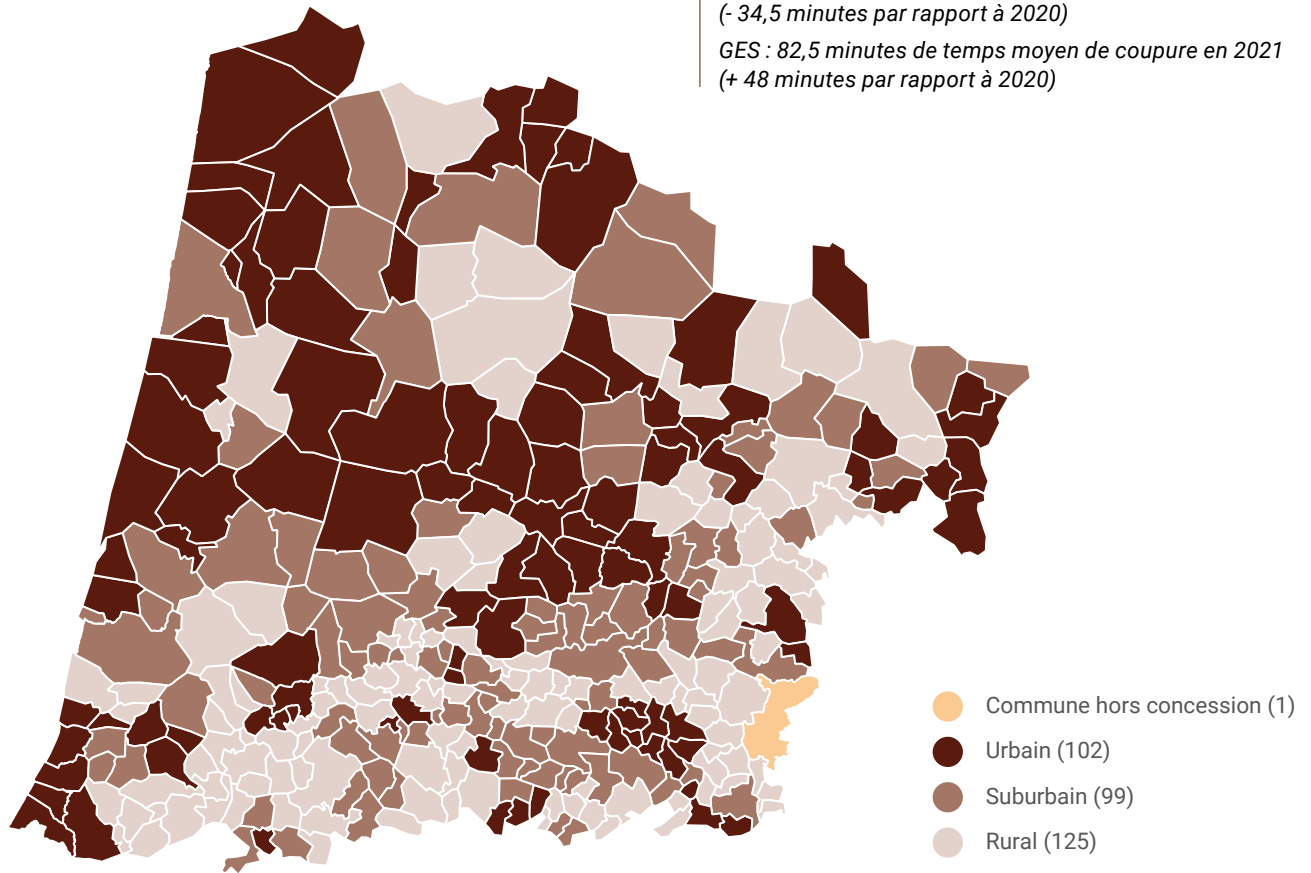
Entre 2017 et 2022
+ 4,9 % en zone rurale
vs + 4 % en zone urbaine

**Entre 2010 et 2022 :
+ 22 %**

QUALITÉ DE FOURNITURE EN 2021

ENEDIS : 79,7 minutes de temps moyen de coupure en 2021
(- 34,5 minutes par rapport à 2020)

GES : 82,5 minutes de temps moyen de coupure en 2021
(+ 48 minutes par rapport à 2020)



Réseaux HTA et BT*

Les travaux réalisés par Enedis et le SYDEC, avec l'aide du CAS-Facé, ont amélioré l'état du patrimoine de la concession, après les tempêtes de 1999 et 2009.

En 2021

Le réseau Haute Tension A en fils nus représente :

↗ 29,8 % de sa longueur totale (contre 79 % en 1999).

↗ 70,2 % du réseau HTA est enfoui.

Le réseau basse tension en fils nus représente :

↗ 4,5 % de sa longueur totale sur l'ensemble de la concession.

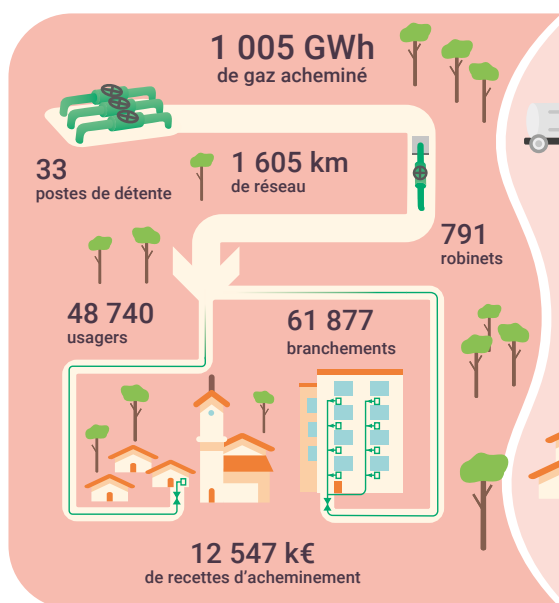
↗ 3,1 % pour la seule zone d'électrification rurale (contre 35 % en 1999). Aujourd'hui, la longueur du réseau BT en fils nus est plus importante en zone urbaine qu'en zone rurale.

	2012	2014	2016	2018	2020	2021	
Départs mal alimentés (DMA)	454	269	189	434	517	580	Le nombre de DMA, après une baisse continue depuis plusieurs années, repart fortement à la hausse
Clients mal alimentés (CMA)	2 320	1 297	962	2 313	3 328	4 079	Le nombre de CMA est en forte hausse pour atteindre le niveau des années 2010

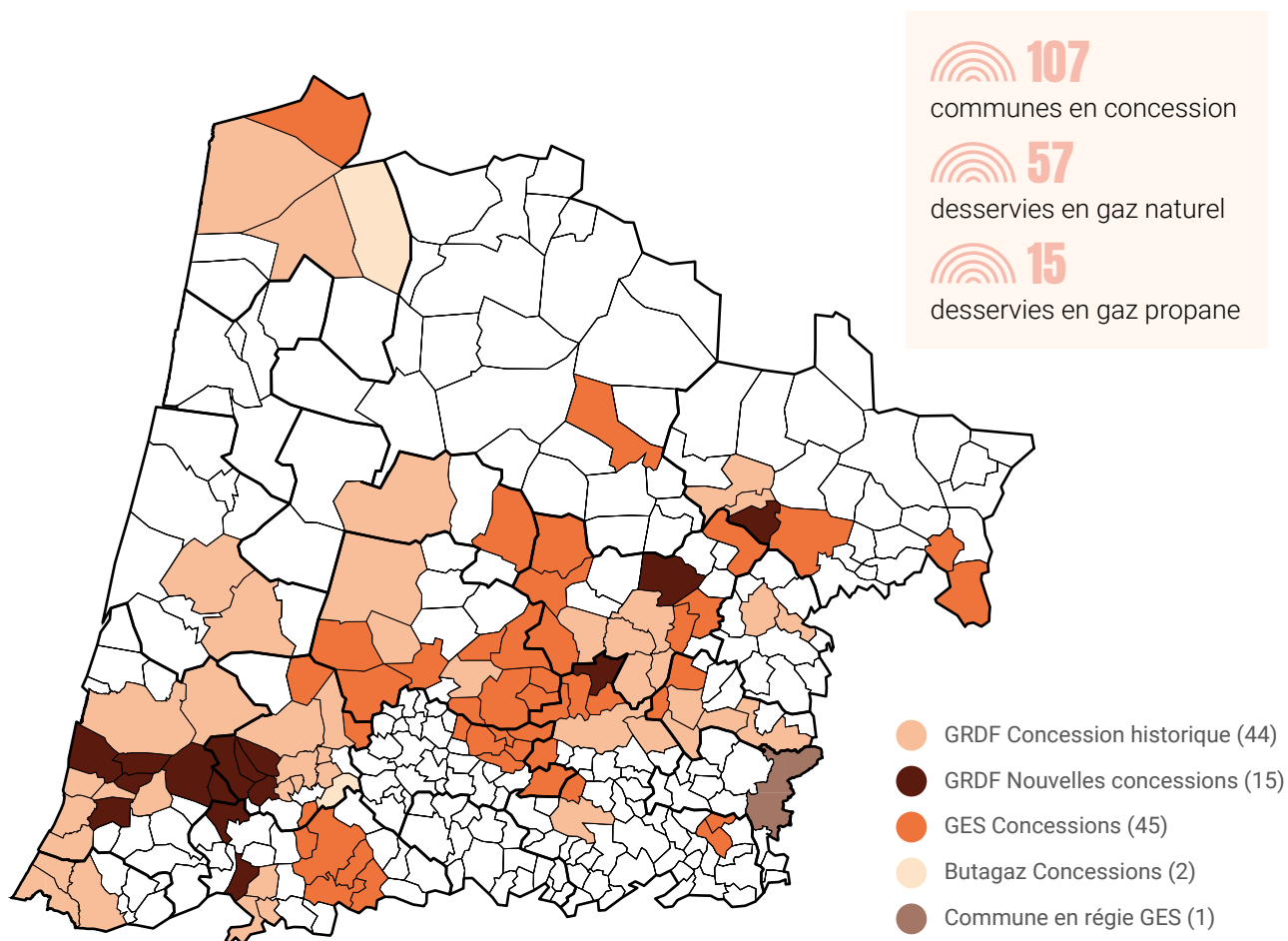
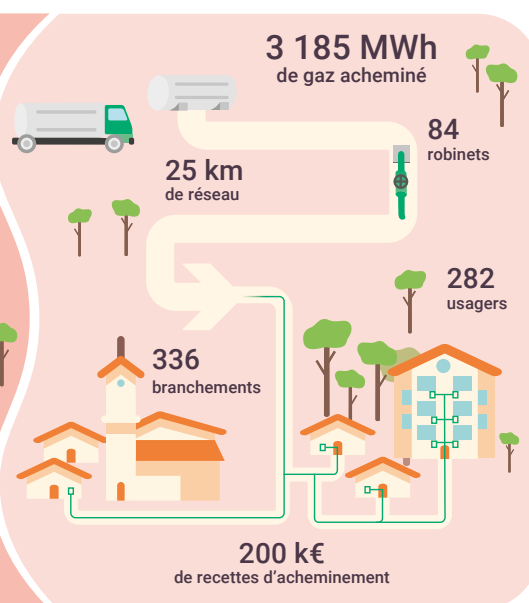
* HTA (15 000 volts / 20 000 volts) et BT (230 volts / 400 volts)

La concession gazière des Landes à la loupe

DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL



DISTRIBUTION DE GAZ PROPANE



NOS ENGAGEMENTS

- ↗ Le SYDEC lance sa démarche RSO
- ↗ Une gestion du parc automobile résiliente
- ↗ Le SYDEC : un territoire, trois pôles de compétences
- ↗ Une gouvernance au service des territoires
- ↗ L'évolution dynamique des outils informatiques
- ↗ Le pôle Énergies, garant d'un aménagement équilibré et cohérent
- ↗ Ils nous ont rejoints





Les chargés d'affaires du Bureau d'étude pilotent sur le terrain les travaux sur les réseaux

LE SYDEC LANCE SA DÉMARCHE RSO

Engagé dans une démarche d'amélioration continue avec la certification ISO 9001 depuis 2008 et en cohérence avec le déploiement d'actions pour atteindre les Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU, le SYDEC souhaite traduire dorénavant ses ambitions au travers de la RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) en 2023. L'ensemble du processus a été présenté en Comité de Direction aux élus en juin 2022.

La démarche RSO se définit comme l'ensemble des mesures et pratiques mises en place par les organisations dans le but de répondre aux enjeux actuels du développement durable. Le SYDEC a la volonté, à travers cette démarche, de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de ses activités pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer, à son échelle, à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

Norme ISO 26000 et Objectifs de Développement Durable (ODD)

La démarche internationale RSO repose sur la norme ISO 26000 et sept thématiques (voir schéma ci-dessous).

La labellisation « Engagé RSO » AFNOR

En s'inscrivant dans cette démarche d'amélioration continue – en matière de qualité et d'environnement en particulier – la volonté du SYDEC est d'obtenir la labellisation « Engagé RSO » de l'AFNOR pour :

- ~ Valoriser ses engagements et bonnes pratiques actuelles,
- ~ Alimenter sa dynamique de progrès afin de toujours mieux contribuer au développement durable.

Accompagné par un consultant externe, le SYDEC réalisera, au cours du premier semestre 2023, un audit blanc. Telle une photographie du point de départ, cette évaluation permettra d'établir le plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre la labellisation. Cet exercice intégrera les parties prenantes

DES INDICATEURS RH ADAPTÉS À LA DÉMARCHÉ

En parallèle du lancement de la démarche RSO, le service des Ressources Humaines a adapté son nouveau système d'information (SIRH) en intégrant un module de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). De nombreux indicateurs sont déjà définis et suivis par le service. La démarche RSO va dès lors permettre d'étoffer et de structurer ces tableaux de bord pour enrichir le pilotage et l'anticipation des évolutions de carrières et métiers au sein du SYDEC.

internes et externes du Syndicat, et se déroulera pendant cinq jours dans les conditions réelles d'évaluation.

En complément de cet audit blanc, des actions d'information et de sensibilisation seront menées toute l'année auprès de l'ensemble des collaborateurs des différents centres. Une équipe d'ambassadeurs, formée et composée de profils variés, sera constituée dans l'objectif d'impliquer et de fédérer l'ensemble des agents.



Le SYDEC s'engage dans les 17 Objectifs de Développement Durable fixés par les États membres des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Jusqu'à présent, 11 de ces objectifs ont été identifiés au sein des activités du Syndicat.

UNE GESTION RÉSILIENTE DU PARC AUTOMOBILE

Face à un marché très fortement bousculé par la transition écologique, les crises énergétiques et les difficultés d'approvisionnement en matières premières, le SYDEC a dû adapter sa stratégie et la gestion quotidienne de son parc automobile.

Le marché à bons de commande signé en 2021 est devenu caduque en 2022. Force est de constater que les concessionnaires automobiles ne pouvaient plus livrer les véhicules dans les délais impartis et aux prix de vente contractuels. La nouvelle politique d'achat se réalise dorénavant par une commande unique et permet de garantir prix et délai pour l'achat de véhicules neufs. La volonté est d'amortir les investissements sur une période de sept ans et de renouveler les véhicules tous les sept à dix ans. En 2022, le choix s'est porté sur des véhicules légers électriques. Seuls les utilitaires demeurent à motorisation thermique ; en effet, l'autonomie de ces modèles électriques est insuffisante

compte-tenu des kilomètres parcourus dans la journée pour les agents de terrain.

Optimiser l'achat de carburant

Dans une volonté de réduire la facture de carburant, le SYDEC s'est associé au Département des Landes et au SDIS 40 pour mutualiser ses achats via un groupement de commandes. Cette stratégie a permis de limiter l'impact de la hausse du carburant à 80 % d'augmentation. Ainsi, le budget carburant du SYDEC avoisinait le million d'euros en 2022, pour un parc global de 300 véhicules.

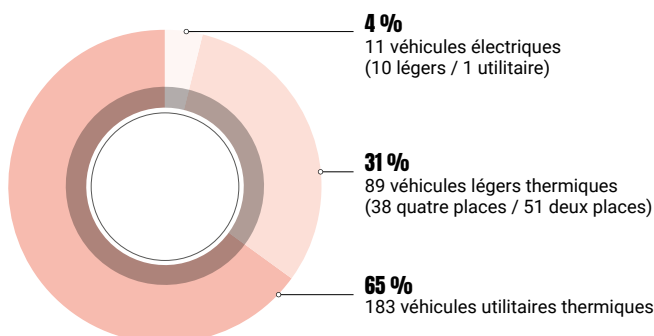
De plus, le SYDEC a mis en place des actions préventives



pour limiter sa dépendance aux énergies fossiles. Parmi elles, une formation à l'écoconduite de 20 agents a eu pour résultat une réduction de 20 à 30 % de leur consommation de carburant. Citons également la sensibilisation aux gestes d'entretien des véhicules qui participent à la durabilité du parc et à une meilleure maîtrise des budgets.

Enfin, une expérimentation est en cours concernant l'intégration d'un kit hybride à eau sur un véhicule thermique. En envoyant de la vapeur dans la chambre de combustion, ce kit réduirait d'environ 10 % la consommation de carburant. Cette expérimentation sera complétée par d'autres pistes techniques encore à l'étude.

283
véhicules
au SYDEC
au 1^{er} janvier 2023



LE SYDEC : UN TERRITOIRE, TROIS PÔLES DE COMPÉTENCES

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat peut compter sur l'engagement quotidien de ses 366 agents, répartis dans les trois pôles techniques : Énergies, Eau et assainissement, Numérique et les services supports mutualisés.

3 pôles engagés au service du public

Le SYDEC a été créé le 10 août 1937, concrétisant ainsi la volonté des communes landaises de se regrouper afin d'assurer leur mission d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique. Ses compétences se sont par la suite diversifiées pour s'organiser autour de trois grands pôles.

Le pôle Énergies, pour un aménagement équilibré et cohérent

Il a en charge :

- le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution d'énergie électrique;
- le conseil en énergies et l'accompagnement des collectivités (Énergies renouvelables photovoltaïque et chaleur, achat d'énergies, rénovation énergétique, etc.) ;
- le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution du gaz ;
- l'éclairage public, comprenant la réalisation des équipements et l'entretien des foyers lumineux ;
- l'éclairage d'équipements sportifs extérieurs ;
- la mise en lumière des équipements publics ;
- la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

Le pôle Eau et Assainissement, pour une eau de qualité

Il intervient aussi bien dans la gestion et la distribution de l'eau potable que sur le domaine de l'assainissement. Agissant principalement sur l'exploitation, la maintenance et le traitement des eaux potables et des eaux usées, il répond aussi à une mission de contrôle de conformité des installations d'assainissement non collectif.

Le pôle Numérique, pour de meilleures connexions

Il a pour mission la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement numérique. Plus concrètement, l'objectif principal du pôle reste l'amélioration de l'accès à Internet ainsi que le renforcement du réseau téléphonique.



Vers la parité

Cette année, avec 97 femmes pour 366 agents, le SYDEC améliore son ratio de parité. Il paraît important de souligner l'attention particulière portée à la mixité de ses métiers.

Mutualisation, gestion du patrimoine et efficacité dans l'action

Par sa mission de service public, le SYDEC, gestionnaire de ressources, encourage les innovations et le développement des infrastructures : nouvelles stations d'épuration, bornes de recharge pour voitures électriques, connexions internet... Il contribue ainsi à sa manière aux dynamiques de territoires.

Le Conseil Énergies, un service en plein essor



Les services supports mutualisés

Bien entendu, pour assurer le bon fonctionnement des trois pôles techniques, des services supports mutualisés se mobilisent au quotidien. Parmi eux :

— Le service Communication

est garant de l'image de marque du SYDEC. Il gère l'ensemble de l'information en créant, animant et coordonnant différents outils de communication. Ce service participe grandement à la promotion du Syndicat.

— **Les services Financiers** préparent les budgets et leur exécution.

— **Le service Qualité** anime le Système de Management de la Qualité, suit la certification ISO 9001 et le lancement de la démarche RSO.

— **Le service Informatique** prend à sa charge la maintenance du parc informatique et la programmation des logiciels. C'est également à lui de traiter la question de la sécurisation des données informatiques.

— **Le service des Ressources humaines** accompagne les carrières des 366 agents. Il est en charge de la paye, de la formation et du recrutement.

— **Le service Général** organise les moyens techniques nécessaires

à la bonne marche de l'établissement (gestion des bâtiments, des véhicules, des assurances, de la téléphonie, etc.). Il a en charge la gestion des marchés publics, la programmation des équipements immobiliers du Syndicat et la mise en œuvre de la politique santé et sécurité.

— **Le service Cartographie / Sécurité réseaux** met en place une cartographie précise afin de répondre aux déclarations de projet de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT). L'amélioration de la cartographie permet également d'optimiser l'exploitation des réseaux et de sécuriser les travaux ou interventions sur ou au voisinage de ces réseaux.

Une efficacité possible grâce à la mutualisation

La synergie des trois pôles techniques Énergies, Eau et assainissement et Aménagement Numérique illustre une certaine solidarité de fonctionnement. En effet, c'est bien en agissant ensemble que le SYDEC affiche des compétences diversifiées et peut ainsi offrir à tous ses bénéficiaires des services publics de qualité.

DES AGENTS MOBILISÉS

Direction générale et services supports mutualisés

52 AGENTS

Pôle énergies

50 AGENTS

Pôle Eau & Assainissement

253 AGENTS

Pôle Numérique

11 AGENTS

366 AGENTS

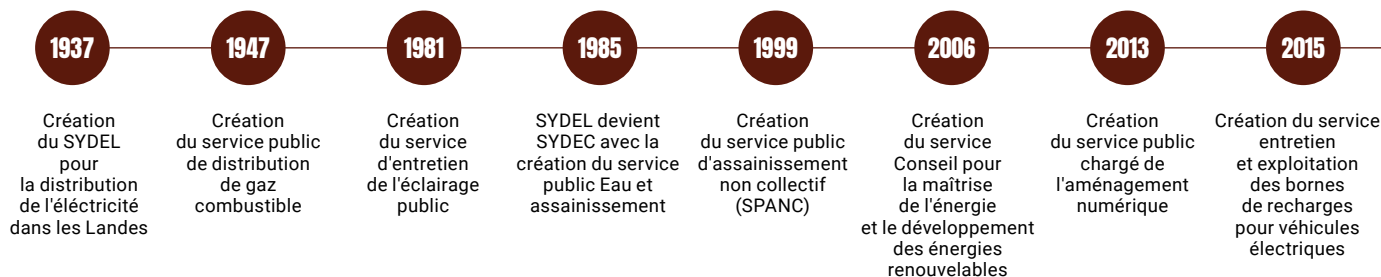
97 femmes

269 hommes

9 apprentis

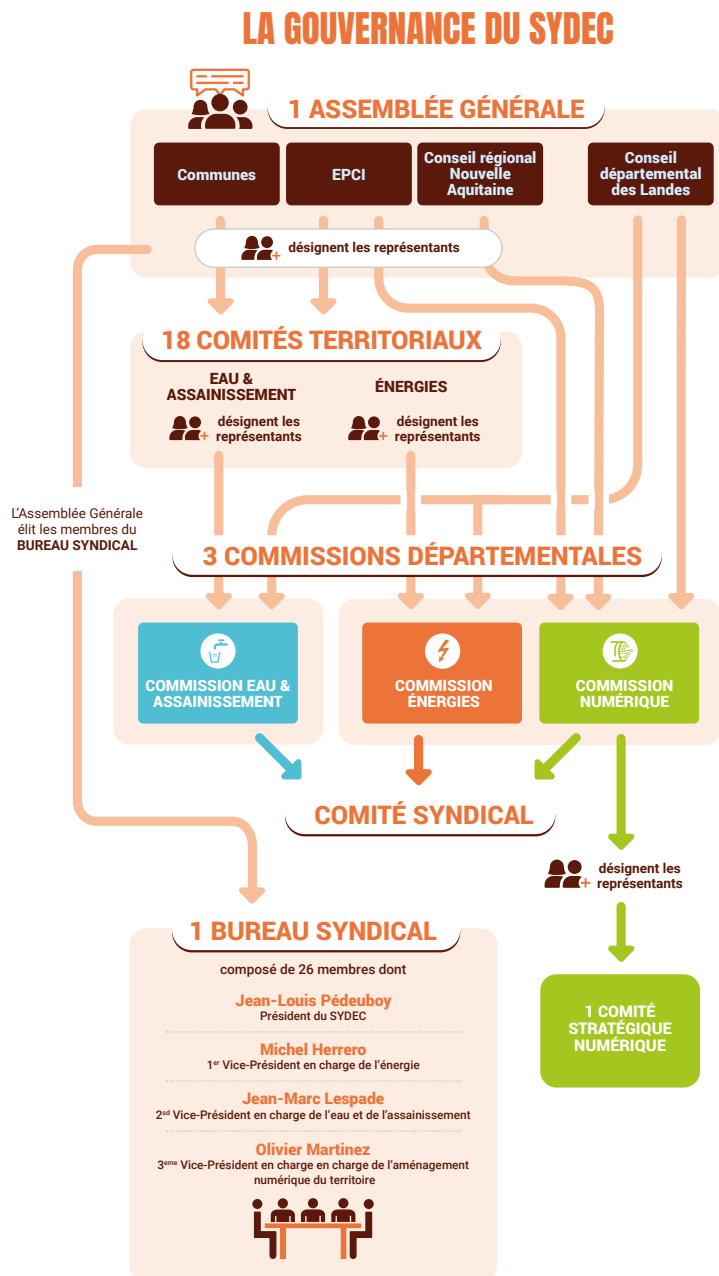
86 ANS D'ACTIONS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les grandes dates qui ont façonné le SYDEC



UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES TERRITOIRES

En 2020, le bureau syndical du SYDEC a été renouvelé. Pour ce mandat 2020-2026, le Syndicat souhaite poursuivre ses missions de service public, en maintenant un haut niveau d'investissement. Il se positionne comme un partenaire de confiance auprès des élus landais et encourage la co-responsabilité.



Le bureau syndical

Il assure les affaires courantes du SYDEC. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat.

Le comité syndical

Il assure la cohérence des décisions des comités territoriaux et du comité stratégique numérique. Il adopte également les budgets, les tarifs et les comptes rendus d'activités, ainsi que les modifications des règlements de service.

Les comités territoriaux

Ils recensent les besoins locaux et hiérarchisent les priorités des programmes de travaux. Ils sont chargés du suivi des affaires locales. Ils proposent des améliorations aux règlements de service et formulent un avis sur toutes affaires relatives à leur territoire. Ils examinent également les comptes rendus annuels d'activités.

Le comité stratégique numérique

Il détermine les politiques et les investissements du déploiement du très haut débit dans les EPCI.

LA VIE DU SYDEC EN 2022

- 9** Bureaux syndicaux
- 3** Comités syndicaux
- 18** Comités territoriaux Énergies + **16** Comités territoriaux Eau-Assainissement
- 146** décisions prises
- 143** délibérations prises en Bureau syndical
- 107** délibérations prises en Comité syndical



Michel Herrero, vice-président en charge des énergies, préside la Commission départementale Énergies du SYDEC aux côtés du président et du directeur général.

« LE SYDEC JOUE PLEINEMENT SON RÔLE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LANDAISES ET SAIT APPORTER DES SOLUTIONS EFFICACES FACE AUX DÉFIS ÉNERGÉTIQUES QUE NOUS TRAVERSONS. »

Michel Herrero,
vice-président en charge des énergies

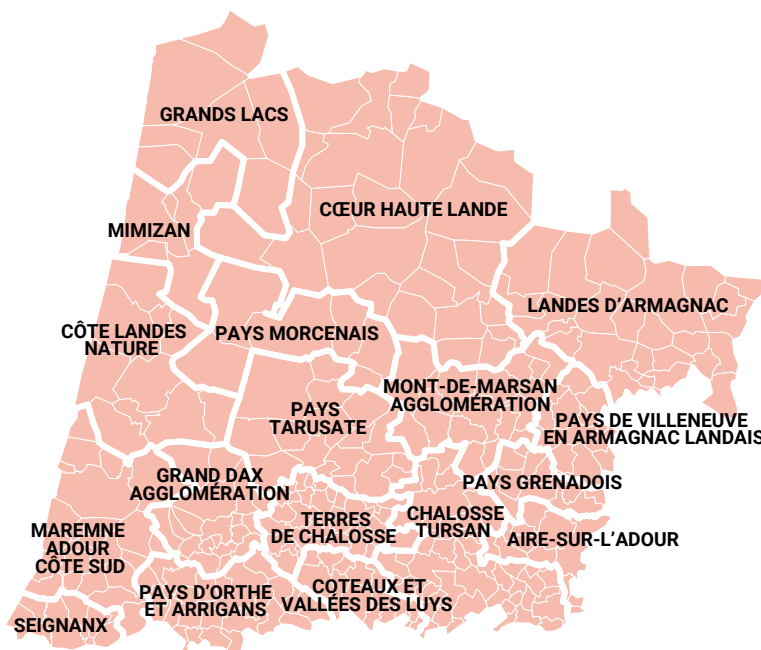
LES 18 COMITÉS TERRITORIAUX

199

délégués titulaires élus
pour siéger en Commissions
départementales et Comité
syndical

34

rapporteurs territoriaux
pour représenter les comités
Eau et Énergies



LES RAPPORTEURS ÉNERGIES INCARNENT LA VOIX DES TERRITOIRES

Désignés en Assemblée générale parmi les 643 élus délégués au SYDEC, les rapporteurs Énergies se réunissent en Comités Territoriaux. Ensemble, ils incarnent la voix des territoires et sont chargés d'animer les comités territoriaux en présentant les affaires soumises à leur examen. Chargés d'identifier les besoins des communes, ils participent à la prise de décision, tout en étant les garants de l'efficacité de l'action du SYDEC sur le terrain.



Henri Bedat
Commune de Saint-Vincent-de-Paul
COMITÉ TERRITORIAL
AGGLOMÉRATION
DU GRAND DAX



Bernard Malherbe
Commune d'Aire-sur-l'Adour
COMITÉ TERRITORIAL
AIRE-SUR-L'ADOUR



Vincent Darthos
Commune d'Aubagnan
COMITÉ TERRITORIAL
CHALOSSE TURSAN



Grégory Cohéré
Commune de Solférino
COMITÉ TERRITORIAL
ŒUR HAUTE LANDE



Jean-Jacques Leblond
Commune d'Uza
COMITÉ TERRITORIAL
CÔTE LANDES NATURE



Antolinez Vicente
Commune d'Arsague
COMITÉ TERRITORIAL
CÔTEAUX
ET VALLÉES DES LUYS



Patricia Cassagne
Commune de Lüe
COMITÉ TERRITORIAL
GRANDS LACS



Michel Herrero
Commune d'Estigarde
COMITÉ TERRITORIAL
LANDES D'ARMAGNAC



Dominique Bourmont
Commune de Vieux-Boucau
COMITÉ TERRITORIAL
MAREMNE ADOUR
CÔTE SUD



Bernard Kruzynski
Commune de Saint-Pierre-du-Mont
**COMITÉ TERRITORIAL
MARSAN
AGGLOMÉRATION**



Francisco Iborra
Commune de Saint-Paul-en-Born
**COMITÉ TERRITORIAL
MIMIZAN BORN
HAUTE LANDE**



Jean-Yves Arrestat
Commune de Perquie
**COMITÉ TERRITORIAL
PAYS DE VILLENEUVE
EN ARMAGNAC LANDAIS**



Luc De Monsabert
Commune de Saint-Cricq-du-Gave
**COMITÉ TERRITORIAL
PAYS D'ORTHE
ET ARRIGANS**



Didier Bergès
Commune de Grenade-sur-l'Adour
**COMITÉ TERRITORIAL
PAYS GRENAOIS**



Marie-Christine Altimira
Commune de Morcenx-la-Nouvelle
**COMITÉ TERRITORIAL
PAYS MORCENNAIS**



Dominique Urolatégui
Commune de Pontonx-sur-l'Adour
**COMITÉ TERRITORIAL
PAYS TARUSATE**



Julien Fichot
Commune de Saint-Martin-de-Seignanx
**COMITÉ TERRITORIAL
ADOUR SEIGNANX**



Martine Elgart
Commune de Saint-Aubin
**COMITÉ TERRITORIAL
TERRES DE CHALOSSE**

L'ÉVOLUTION DYNAMIQUE DES OUTILS INFORMATIQUES

Le service informatique, support du pôle Énergies, conçoit, ajuste et propose de nouveaux accompagnements, outils et supports numériques au regard des problématiques internes rencontrées et des attentes extérieures. Le flux régulier de demandes entrantes fait évoluer, au fil des années, les différentes expertises et logiciels du SYDEC.

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) est une dotation du ministère de la Transition énergétique qui permet de financer les travaux du réseau public de distribution électrique sur le territoire des communes rurales du département (6,7 millions d'euros en 2022). Ces subventions sont destinées à améliorer la qualité de la distribution électrique dans les zones rurales (travaux de renforcement, d'extension, de sécurisation et d'aménagement esthétique des réseaux existants). Dans le cadre de la dématérialisation de l'instruction des dossiers de subvention, les services de l'État ont décidé de réaliser une plateforme d'échange nationale, avec l'objectif d'une mise en service au cours du second semestre 2023.

« CE MODULE OFFRE UNE QUALITÉ, UNE RAPIDITÉ ET UN CONFORT DE SUIVI ET DE TRAITEMENT DES REQUÊTES APPRÉCIÉS PAR LE SERVICE. »

Frédéric Montaut

Le service Informatique du SYDEC a commencé la mise en œuvre des évolutions nécessaires de GT Elec, l'outil de suivi administratif et technique des opérations du bureau d'études. Plusieurs réunions d'information et de cadrage ont permis

de préciser les attentes en lien avec la plateforme : le niveau d'information technique et financière, de planification pour les travaux, mais également la structure des échanges informatiques.

Désormais, GT Elec va intégrer le détail des opérations pour chaque projet de travaux, facilitant le calcul des subventions et le lien avec la plateforme dématérialisée de FACÉ pour toutes les demandes et autorisations avec les organismes de l'État. Les subventions sont alors requises lorsque les travaux sont faits et payés.

GT Elec s'enrichit de nouvelles interfaces ou web services

Ces protocoles web services ont pour objectif d'éviter la saisie de l'ensemble des données des travaux et la transmission d'états sous format Excel. Ces interfaces sont des passerelles qui facilitent les échanges de données. Après s'être connecté à la base de GT Elec avec son identifiant, on peut envoyer toutes les données et recevoir par retour un accusé de réception. Il n'y a pas d'accès en temps réel sur leur base, de manière à la protéger.

Par exemple, un portail d'accès est en cours d'élaboration pour déposer les demandes de permission de voirie sur la communauté de communes

Maremne Adour Côte-Sud (MACS). Cette nouvelle interface est développée avec le prestataire informatique de la MACS. Elle évite la saisie manuelle des informations et relaye automatiquement celles déjà disponibles sous GT Elec. C'est une évolution naturelle vers la dématérialisation pour supprimer les envois de mail ou de pièces jointes, une deuxième saisie et les erreurs qui peuvent en découler... De la même façon, une nouvelle passerelle a été développée avec le site de gestion des Certificats d'Économie d'Énergie. Elle évite, là encore, des doubles saisies chronophages et sources d'erreurs.

GT Elec et le contrôle des concessions

Le service Concessions reçoit des requêtes concernant des problématiques liées aux concessions électricité et gaz émanant des élus, des usagers, du Bureau d'Études ou des équipes Éclairage public du SYDEC. Le traitement de ces demandes revient aux concessionnaires (Enedis, GES, GRDF, Butagaz). Ces requêtes sont issues de quatre sources : courrier, mail, site internet du SYDEC et téléphone.

Jusqu'en 2022, le service Concessions réalisait leur suivi et leur enregistrement sur un fichier





Du matériel de visioconférence performant a été déployé sur la majorité des sites du SYDEC

Excel. Les réponses et les échanges avec les concessionnaires se faisaient manuellement, par papier ou courriel.

Afin de garantir une meilleure fluidité de leur gestion et d'automatiser les échanges avec les parties concernées, le service Concessions a fait développer, par le service Informatique du SYDEC, un module dédié au sein de GT Elec.

Ce module permet dorénavant d'enregistrer toutes les requêtes et leur état d'avancement, de les visualiser selon des paramètres de filtrage, d'éditer des états Excel automatiquement et de générer les courriers des différentes étapes du traitement en dématérialisé, au format PDF signé, pour envoi aux divers correspondants.

**« LE SYDEC S'EST POSITIONNÉ
PARMI LES SYNDICATS PILOTES
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'OUTIL INFORMATIQUE
DE DÉMATÉRIALISATION
DU FONDS FACÉ. »**

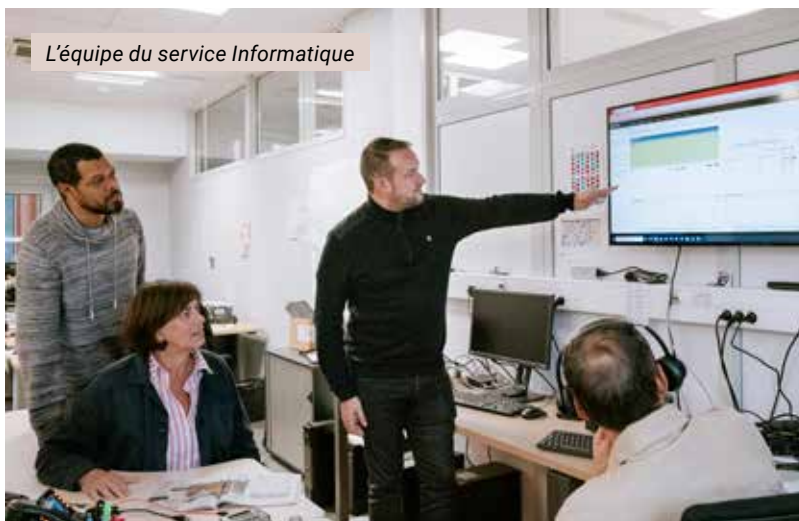
Eric Dubertrand

Le déploiement de la visioconférence sur tous les sites du SYDEC

Pour répondre au besoin avéré de réunions en distanciel depuis la crise sanitaire, le service Informatique a renforcé qualitativement et quantitativement le SYDEC en équipement pour les visioconférences. À l'issue des 4 ans du marché public, la solution Lifesize s'est révélée non satisfaisante et très coûteuse. Le service Informatique a donc étudié d'autres moyens techniques. Le nouvel investissement repose sur du matériel de la marque Logitech (écran, caméra, haut-parleur, micro) et l'application Teams de Microsoft. Efficace, satisfaisant l'ensemble des parties prenantes dans sa facilité de prise en main, cette solution a été déployée sur tous les sites majeurs du SYDEC. Elle permet également la réalisation de réunions à distance avec un ordinateur et un téléphone.

L'accompagnement de l'ANSSI

Le SYDEC avait été retenu dans le cadre du plan France Relance, sur un programme d'accompagnement pour le déploiement d'une politique de cybersécurité efficace. Piloté par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), ce dispositif a permis, dans une première étape, de faire un prédiagnostic sur la qualité du réseau et d'établir le cahier des charges. Un audit permettra, dans un deuxième temps, de préconiser un plan de sécurisation. Le SYDEC a obtenu un financement à hauteur de 50 000 € TTC pour les priorités de niveau 0, avec un plafond de 70 % du montant total investi. La phase opérationnelle en 2023 va reposer sur la réalisation de l'ensemble des actions identifiées comme prioritaires dans un délai de 6 mois à 1 an du plan de sécurisation, incluant la conception d'un gros logiciel pour l'administration des réseaux.



L'équipe du service Informatique



LE PÔLE ÉNERGIES, GARANT D'UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET COHÉRENT

L'organisation fonctionnelle de la Direction Technique Énergies repose sur différents services aux compétences bien établies.

DIRECTION ÉNERGIES

Laurent Civel

CONCESSIONS CONSEIL ÉNERGIES

Frédéric Montaut

ÉCLAIRAGE PUBLIC

François Maumy

ÉTUDES ET TRAVAUX

Éric Dubertrand

3 SERVICES

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, la Direction Technique Énergies peut compter sur 50 agents répartis en 3 services déployés sur 3 sites différents :

- Mont-de-Marsan
- Saint-Paul-lès-Dax
- Biscarrosse

Études et travaux

Le bureau d'études assure l'ensemble de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage et garantit la conformité des travaux exécutés sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux d'éclairage public, les infrastructures de télécommunications et de recharge de véhicules électriques.

 **14 agents**

Éclairage public

Ce service œuvre au développement de l'éclairage public. Il assure la maintenance de cet équipement communal de première importance.

 **21 agents**

Concessions et Conseil énergies

Ce service organise et contrôle les services publics de la distribution d'électricité et de gaz. Il se positionne lors de la réalisation des unités de production d'électricité solaire raccordées au réseau de distribution publique d'électricité. De plus, depuis septembre 2020, le service propose aux collectivités landaises un suivi et un accompagnement pour leur gestion énergétique, leur permettant d'optimiser leurs consommations par la maîtrise de la demande en énergie et par des propositions de recours à des énergies renouvelables photovoltaïque et/ou chaleur.

 **12 agents**

« LES ANNÉES QUI SE SUIVENT DEPUIS 2020 DÉMONTRENT LA RÉSILIENCE DU SYDEC ET SA CAPACITÉ À GÉRER LES CRISES SUCCESSIVES : APRÈS LA PANDÉMIE DE COVID PUIS LA DIFFICULTÉ D'APPROVISIONNEMENT DE MATÉRIAUX, 2022 A ÉTÉ EN PARTIE CONSACRÉE À ADAPTER NOS ACHATS EN TENANT COMPTE DES DIFFICULTÉS DE NOS PRESTATAIRES SUR LES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES. EN TANT QUE PARTENAIRE DE LONGUE DATE DES ENTREPRISES LANDAISES ET PRINCIPAL INVESTISSEUR PUBLIC, LE SYDEC SE DEVAIT D'APPORTER SON SOUTIEN : CE FUT FAIT. »

Laurent Civel,
directeur général



Avec 6 domaines d'intervention,

le pôle Énergies veille à aménager le territoire de manière cohérente pour garantir des services de qualité.

Le service public du gaz

Le SYDEC est l'autorité organisatrice et concédante de la distribution de gaz combustible. 321 communes lui ont délégué cette compétence. Le Syndicat contrôle la bonne exécution par les concessionnaires des missions de service public d'entretien, de modernisation et de développement de 1 605 km de canalisations moyenne et basse pression. Ces systèmes d'approvisionnement en gaz sont sa propriété. Il en a confié l'exploitation à trois concessionnaires, uniques maîtres d'ouvrage, qui sont : Gaz Réseau Distribution France (GRDF), Butagaz et la SEML Gascogne Énergies Services. En dehors de 44 communes ayant fait l'objet d'une convention historique en 2004 entre le SYDEC et GRDF, le choix de l'exploitant s'effectue via une mise en concurrence pour l'attribution d'une délégation de service public pour 106 communes en concession en 2022.

L'éclairage public

Toutes les communes du département ont transféré au SYDEC la maîtrise d'ouvrage en matière de travaux d'éclairage. Ces derniers concernent à la fois la voirie, les équipements sportifs extérieurs et la mise en lumière des équipements publics. L'entretien et la maintenance des installations lumineuses sont aussi du ressort du Syndicat.

Le service public de l'électricité

Le SYDEC a pour mission de garantir la distribution de l'électricité, en tant qu'autorité organisatrice et concédante. Il exerce cette compétence pour le compte de l'ensemble des communes du département. Propriétaire des réseaux de distribution, il doit veiller à leur bon fonctionnement. Pour cela, il délègue l'exploitation de près de 294 600 points de livraison basse tension à Enedis et à la SEML Gascogne Énergies Services. Des contrats de concession fixent le rôle de chacun au regard de la nature des travaux. Si le SYDEC ou l'un de ses exploitants sont les seuls à pouvoir investir en tant que maîtres d'ouvrage, il est de la responsabilité exclusive des concessionnaires de renouveler les infrastructures, d'entretenir les lignes et de mettre aux normes les réseaux.

Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Le SYDEC exerce, pour les EPCI membres, la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides, dans le respect de l'article L. 2224-37 du CGCT. Leur création, entretien et exploitation relèvent ainsi de sa compétence. L'achat et la fourniture d'électricité requise pour l'usage de ces véhicules sont de son ressort. Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des équipements dont il est maître d'ouvrage.

Les réseaux de télécommunications

Les réseaux aériens de communication électronique de l'opérateur Orange utilisent parfois les mêmes supports que ceux du réseau public de distribution d'électricité. Une convention nationale a été signée en 2005 pour leur dissimulation et leur enfouissement. Dans ce cadre, le SYDEC coordonne à l'échelon départemental les travaux liés aux infrastructures communes de génie civil. Par ailleurs, le SYDEC intervient en co-maîtrise d'ouvrage lors de la pose de fourreaux surnuméraires dédiés au passage de la fibre optique.

Le Conseil Énergies

Le SYDEC propose des services variés pour optimiser la consommation énergétique. Il assiste les communes pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans des projets qui recourent aux énergies nouvelles renouvelables. Il intervient également pour étudier des solutions en termes de rénovation énergétique des bâtiments et leur propose ensuite un accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation.

Le Syndicat réalise aussi des audits énergétiques et des diagnostics pour les bâtiments publics et la valorisation des CEE induits par les travaux.

Un économiste de flux énergétiques accompagne les collectivités qui en font la demande pour un suivi complet et à plus long terme.

ILS NOUS ONT REJOINTS

Trois nouveaux collaborateurs sont venus renforcer le pôle Énergies en 2022. Fort de leurs parcours professionnels respectifs, ils vous en disent plus sur leurs motivations à rejoindre le SYDEC et leurs missions principales.



Fabien Olivier
Chargé de mission
chaleur renouvelable

Votre parcours avant de rejoindre le SYDEC ?

Issu du DUT Génie Thermique et Énergie à Pau puis du master professionnel Énergétique et Développement à Bordeaux, j'ai travaillé comme ingénieur R&D dans l'industrie.

Pourquoi avoir rejoint le SYDEC ?

J'ai rejoint le SYDEC pour participer à la transition énergétique du territoire et assister les communes dans leurs projets de réduction de consommation d'énergies fossiles.

Vos missions en quelques mots

Je suis chargé d'animer le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial porté par le SYDEC depuis juillet 2022 avec l'ADEME. Ce contrat va permettre à toutes les communes landaises de bénéficier, en plus de l'accompagnement technique déjà existant au SYDEC, d'aides économiques supplémentaires. L'objectif est de soutenir les communes pour remplacer leurs systèmes de chauffage par des solutions de chaleur renouvelable (géothermie, biomasse, solaire thermique, etc.). Ce nouveau contrat intègre la réalisation d'études ainsi qu'un accompagnement dans les phases de maîtrise d'œuvre et dans le suivi du fonctionnement des installations mises en place.



Jean-Christophe Lajus
Économe de flux
au service Conseil Énergies

Votre parcours avant de rejoindre le SYDEC ?

Je suis issu d'une formation dans le domaine de l'énergie. J'ai rapidement eu l'opportunité de mettre en application mes connaissances et mon savoir-faire dans un bureau d'études. La vie m'a ensuite amené à exercer ce même métier dans divers corps d'état en France et à l'étranger.

Pourquoi avoir rejoint le SYDEC ?

Un poste attrayant et qui a du sens et un contexte de rapprochement familial m'ont décidé à quitter mon ancienne activité pourtant passionnante.

Vos missions en quelques mots

Mon rôle, en tant qu'économe des flux, est d'apporter une aide technique et administrative aux collectivités landaises qui le souhaitent dans leurs projets énergétiques. Cela comprend notamment les études thermiques, les demandes de subventions, le conseil, etc.



Louis Castera
Économe de flux
au service Conseil Énergies

Votre parcours avant de rejoindre le SYDEC ?

Avant de rejoindre le SYDEC, j'occupais le poste de responsable énergies dans une entreprise agro-alimentaire en Auvergne.

Pourquoi avoir rejoint le SYDEC ?

Le SYDEC est la vitrine de l'énergie dans les Landes. C'est un syndicat reconnu par tous les élus et la population. Rejoindre et venir renforcer son service Conseil Énergies était une belle opportunité que je ne pouvais rater, sur le plan personnel et professionnel. Ce nouveau poste m'a également permis de revenir dans mes Landes natales. Aujourd'hui, je suis très heureux de faire partie de l'aventure SYDEC !

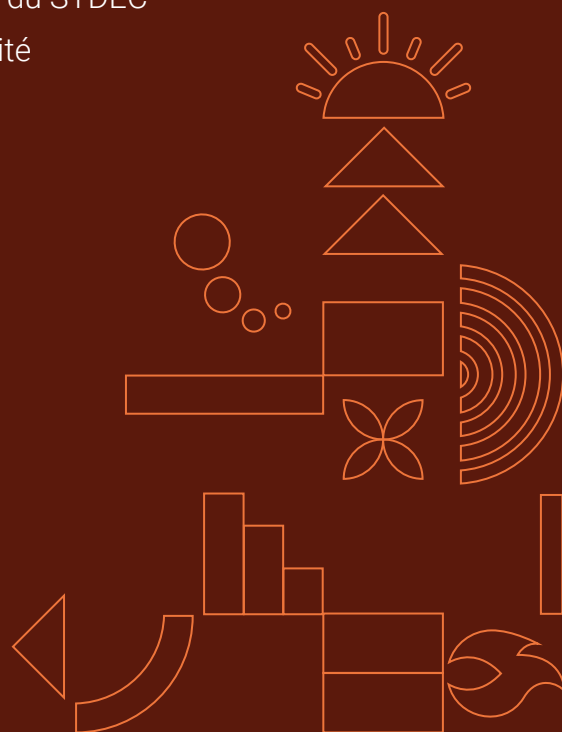
Vos missions en quelques mots

Au quotidien, je suis chargé de conseiller les élus sur les priorités de mise en œuvre des travaux sur les bâtiments. J'assure également le suivi de la réalisation des travaux à la suite des différents scénarii proposés lors de nos audits. Ce qui est plaisant, c'est de gérer le projet de A à Z et de le voir prendre forme.

AUGMENTATION DES PRIX

Augmentation des prix de l'énergie : solutions et actions

- ~ Des actions de sobriété énergétique au cœur du SYDEC
- ~ Les décotes 2023 pour les factures d'électricité
- ~ Accompagnement des collectivités
à la transition énergétique



AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE : SOLUTIONS ET ACTIONS

Dans le contexte de forte tension énergétique et de hausse des coûts de l'électricité et du gaz, la mission du SYDEC est d'autant plus essentielle. Les collectivités ont encore plus besoin de ce partenaire qu'est le Syndicat pour les accompagner dans cette gestion des tensions sur le marché énergétique et de l'ensemble des politiques nationales associées.



Présentation de la charte d'engagement ÉcoWatt

DES ACTIONS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DU SYDEC

Le SYDEC a déployé, tout au long de l'année 2022, des actions afin de favoriser et développer plus activement les démarches de sobriété énergétique en interne. Au-delà de la sensibilisation aux écogestes et des chartes d'engagement, il s'agit de projets énergétiques ambitieux tels que le photovoltaïque.

L'autoconsommation photovoltaïque, un vrai levier de réduction de sa facture énergétique

Le service Conseil Énergies déploie de façon de plus en plus soutenue des projets d'autoconsommation à l'aide d'installation de panneaux photovoltaïques.

Ainsi en 2022, le SYDEC a réalisé une économie de facturation sur les différentes stations d'épuration (STEP) équipées de l'ordre de 45 370 € et a pu obtenir en parallèle une recette de 18 975 €, soit un gain total de 64 345 €.

Du point de vue énergétique, le total de l'autoproduction

et l'autoconsommation représente donc, au regard de l'énergie achetée en 2022 (44 %), 56 % des besoins électriques des sites équipés.

Le surplus est injecté sur le réseau à hauteur de 58 % et valorisé :

➤ **Autoproduction** = couverture de la consommation par la production photovoltaïque.

➤ **Énergie achetée** = complément de l'autoproduction consommée à partir du réseau électrique.

➤ **Autoconsommation** = part consommée de l'électricité photovoltaïque produite.

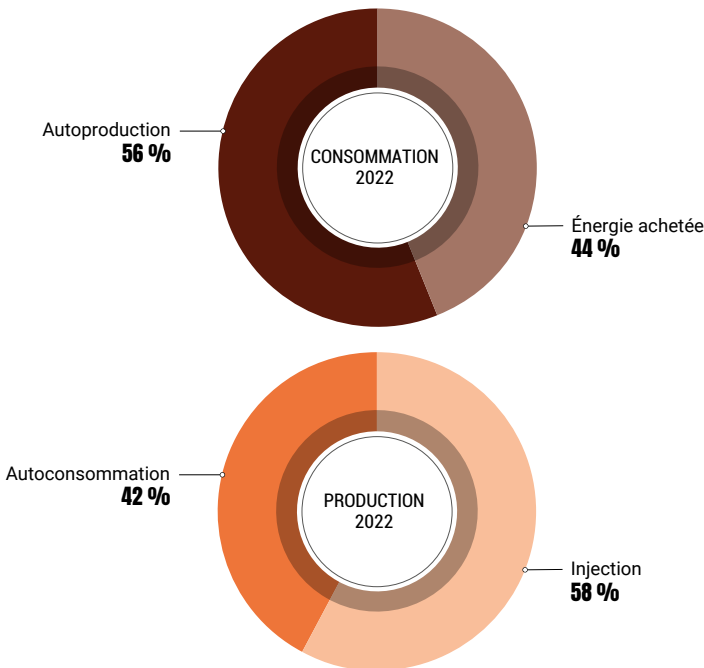
➤ **Injection** = part injectée au réseau (surplus) de l'électricité photovoltaïque produite non consommée.

Approbation de la charte d'engagement « Écowatt »

Porté par le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et l'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ÉcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. Écowatt qualifie, en temps réel, le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région.

À chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter leur consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou à décaler leur consommation pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Par leurs spécificités en tant qu'acteurs publics, mais aussi par leur proximité avec les citoyens, les collectivités et les acteurs publics des territoires occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et, plus généralement, pour la maîtrise de la demande en énergie.



En signant la charte d'engagement « Écowatt », le SYDEC souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques sur la sécurité d'alimentation. Il concrétise cet engagement par la réalisation des actions suivantes :

➤ **En matière d'engagement d'une démarche d'économies d'énergie structurelles :**

- Diminution de la température de consignes, réduction de l'utilisation de la climatisation et de l'éclairage, modération de l'usage des consommations liées aux appareils électroniques...

L'ensemble sera accompagné par des démarches de sensibilisation à la sobriété énergétique auprès de l'ensemble des agents.

➤ **En matière d'engagement en lien avec les signaux « Écowatt » :**

- En tant que gestionnaire d'équipements publics : modération de la consommation d'électricité pendant les pics de consommation ;
- En tant qu'acteur public : en incitant le grand public à s'impliquer, en donnant de la visibilité au dispositif ÉcoWatt et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr ;
- En tant qu'employeur : il favorise l'adhésion des agents à la démarche, en communiquant sur le dispositif et en sensibilisant aux écogestes.

La sobriété au sein du SYDEC

Le SYDEC, avec la participation de son service Conseil Énergies, a mis en œuvre en interne des actions préventives et des écogestes, en cohérence avec son engagement avec la démarche ÉcoWatt.

Le SYDEC agit sur son patrimoine bâti

Ces mesures d'économies d'énergie ont d'abord été instaurées au siège de Mont-de-Marsan, avec, par exemple, la coupure du chauffage de la verrière et des couloirs, mais aussi de l'éclairage des parkings extérieurs de 21 h à 7 h.



ÉcoWatt, l'appli mobile mise en place à l'automne 2022 pour accompagner les citoyens vers une consommation plus vertueuse de l'énergie



La température du chauffage est limitée à 20 °C dans les bureaux. Un bureau est mis à disposition des agents occupant habituellement un open-space quand ces derniers sont seuls sur leur lieu de travail.

Par ailleurs, le SYDEC a réalisé des audits énergétiques sur les bâtiments du siège de Mont-de-Marsan et de Saint-Paul-lès-Dax, les plus énergivores, afin de déterminer les actions et les travaux à mettre en œuvre pour la sobriété et les économies d'énergie. Les autres bâtiments administratifs seront également diagnostiqués.

Le SYDEC sensibilise ses agents à la sobriété énergétique

Le service Conseil Énergies a adressé un questionnaire à l'ensemble du personnel du SYDEC afin d'étudier ses comportements vis-à-vis de la consommation, et d'affiner les plans d'action énergétiques du SYDEC. Il a ensuite organisé des réunions de sensibilisation dans les centres, pour communiquer les résultats de l'enquête et apporter des conseils pratiques pour faire des économies d'énergie.

Enfin, le SYDEC a encouragé l'utilisation du site internet et l'application pour smartphone ÉcoWatt. Il relaie les alertes orange et rouges dans tous ses centres pour la réduction et le décalage des consommations nécessaires.



Réunion de sensibilisation aux écogestes réalisée auprès des agents du SYDEC par Gaëtan Perrot-Minot, responsable des économies de flux



Ugo Lalanne, économiste de flux, face à la caméra



Hausse des tarifs et dispositifs de soutien

Outre les mesures mises en place par le SYDEC et les dispositifs réglementaires, le Gouvernement a annoncé une série de mesures visant à amortir les hausses extrêmement importantes des tarifs des marchés de l'électricité et du gaz naturel pour les acteurs publics (chiffres multipliés par 10 entre 2020 et 2023).

Ces aides et leurs modalités varient selon la taille des structures et les difficultés rencontrées.

Le SYDEC accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de ces dispositifs.

1. TICFE et ARENH

En 2023, les acteurs publics continueront à bénéficier de la baisse de la fiscalité sur l'électricité : la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (ou TICFE) reste à son minimum légal européen et le mécanisme d'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) est maintenu pour 100 TWh.

2. Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité (TRVe)

Compte tenu de l'extrême volatilité des prix de l'électricité sur les marchés de gros et de son impact sur le calcul des tarifs réglementés, la loi de finances 2023 introduit la faculté pour le Gouvernement de fixer, tout au long de l'année 2023, un niveau de Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe) inférieur au TRV classique, afin de limiter la hausse prévue au 1^{er} février 2023 à 15 % en moyenne. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les tarifs réglementés de vente de l'électricité sont réservés aux consommateurs résidentiels et non résidentiels.

3. Tarifs Réglementés de Vente du Gaz (TRVg)

Ces tarifs sont accessibles aux particuliers et aux copropriétés. La loi de finances 2023 prévoit la prorogation du bouclier tarifaire gaz en 2023 (potentiellement au-delà de la fin des TRVg programmée au 30 juin 2023).

La même mesure est prise en faveur de l'habitat collectif résidentiel, pour les logements chauffés collectivement au gaz naturel, afin que tous les consommateurs résidentiels soient protégés.

4. Dispositif pour les clients éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité actuellement et en offre de marché

Les offres de marché des acteurs publics éligibles aux tarifs réglementés bénéficieront d'une compensation équivalente à celle qui résulte du blocage du tarif réglementé, afin que tous les consommateurs éligibles, qu'ils soient au tarif réglementé ou en offres de marché, soient protégés par le bouclier tarifaire.

5. Dispositif du filet de sécurité

La loi de finances 2023 prévoit la prolongation du filet de sécurité, selon les conditions suivantes :

- Une dotation est instituée au profit des collectivités, selon des critères cumulatifs définis.
- Un remboursement de la différence entre 50 % de la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023.

LES DÉCOTES 2023 POUR LES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Zoom sur le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité.

Leurs modalités sont définies dans le décret du 31 décembre 2022 (modifié le 3 février 2023), en application de la loi de finances 2023. La mise en œuvre par les fournisseurs s'effectue en deux temps :

1. Une information sur les dispositifs de soutien à destination des clients et l'identification des clients éligibles par le recueil d'attestations d'éligibilité ;
2. La rétrocession, sur les factures d'énergie, des montants prévus aux clients éligibles et ayant renvoyé leur attestation d'éligibilité conforme.

Le bouclier tarifaire

Le bouclier tarifaire ou « électricité » pour les clients éligibles au Tarif Réglementé de Vente de l'électricité (TRVe) qui sont en offre de marché – tels que les collectivités bénéficiant de l'achat groupé piloté par le SYDEC dans les Landes – est un dispositif qui permet de contenir la hausse des prix de l'électricité à 4 % jusqu'au 1^{er} janvier 2023 et à 15 % à partir du 1^{er} février 2023.

Appliqué directement sur la facture d'électricité par le fournisseur, le bénéfice de ce dispositif nécessite le renvoi d'une attestation (le SYDEC a accompagné les collectivités du groupement dans cette démarche, et dans le temps imparti, avant le 31 mars 2023).

L'amortisseur électricité

L'amortisseur électricité (décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022, modifié par le décret n° 2023-61 du 3 février 2023) prend effet à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 décembre 2023. Il s'ajoute aux mesures déjà mises en œuvre pour accompagner les entreprises et les collectivités locales face aux hausses des prix de l'électricité.

Ce nouveau dispositif s'applique aux consommateurs ayant un contrat professionnel qui ne sont pas déjà éligibles aux boucliers tarifaires ou « électricité », selon des conditions de taille (plus de 10 salariés) et de budget (plus de 2 M€ par an).

Concrètement, l'État va prendre en charge, sur 50 % des volumes

d'électricité consommés, l'écart entre le prix de l'énergie du contrat, un seuil plancher de 180 €/MWh et un plafond de 500 €/MWh.

La réduction maximale du prix unitaire sera ainsi de 160 €/MWh sur la totalité de la consommation.

À titre d'exemple, si une collectivité paye 350 €/MWh, l'État prendra en charge 50 % des 170 €/MWh au-delà du seuil de 180 €/MWh, soit 85 €/MWh.

Pour les marchés du groupement d'achats, la baisse attendue sur les factures TTC d'électricité due à cet amortisseur sera comprise entre 9 % pour les plus petits contrats (< 36 kVA) et 12 % pour les plus gros (> 250 kVA).

Il faut noter que les factures TTC d'électricité des membres du groupement, malgré l'application de l'amortisseur, ont augmenté entre 63 % (petits contrats) et 77 % (plus gros contrats) entre 2022 et 2023.

L'amortisseur ne sera pas appliqué pour les contrats de l'éclairage public, car le prix d'achat par le groupement du lot correspondant est en dessous du prix plancher de l'amortisseur (180 €/MWh).

Les prix des contrats pour l'éclairage public augmentent de 24 % entre 2022 et 2023.



ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SYDEC, à travers son service Conseil Énergies, déploie un ensemble de prestations afin d'accompagner les collectivités dans leur démarche de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Mission du service Conseil Énergies

Dans le cadre de sa mission de conseil, l'accompagnement du SYDEC peut prendre la forme de trois conventions :

1. La convention d'économie de flux

La collectivité est accompagnée par un expert thermicien pendant 3 ans afin de déterminer, sur l'ensemble du patrimoine bâti, les leviers de réduction des consommations et le développement de projets énergétiques.

2. La convention d'accompagnement décret tertiaire

Le SYDEC accompagne les acteurs du secteur tertiaire dans la réduction de leur consommation énergétique, imposée par le décret Éco-Énergie de 2019.

3. La convention de prestations de services

Le SYDEC réalise, durant 5 ans, des missions ponctuelles à la carte, déclinées en 20 prestations dédiées à l'accompagnement des collectivités pour la transition énergétique. Ces prestations peuvent,

par exemple, inclure des prestations d'audit énergétique, ou représenter un accompagnement complet.

L'énergie issue du photovoltaïque

Le déploiement des projets photovoltaïques se poursuit. Au-delà de sa propre autoconsommation, le service Conseil Énergies accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques. Une expertise nécessaire pour soutenir la transition énergétique.

Ainsi, le SYDEC a accompagné 33 communes dans la réalisation de leur centrale photovoltaïque pour près de 1,8 MW de puissance installée, essentiellement en vente totale de l'électricité produite.

Les demandes d'accompagnement des collectivités sont en très forte augmentation, compte tenu du prix de l'électricité. **À ce titre, le SYDEC traite actuellement plus de 75 demandes issues de 55 collectivités et des besoins d'équipement de ses sites, et cela, à différents stades des projets.**

Le Contrat de Développement Territorial

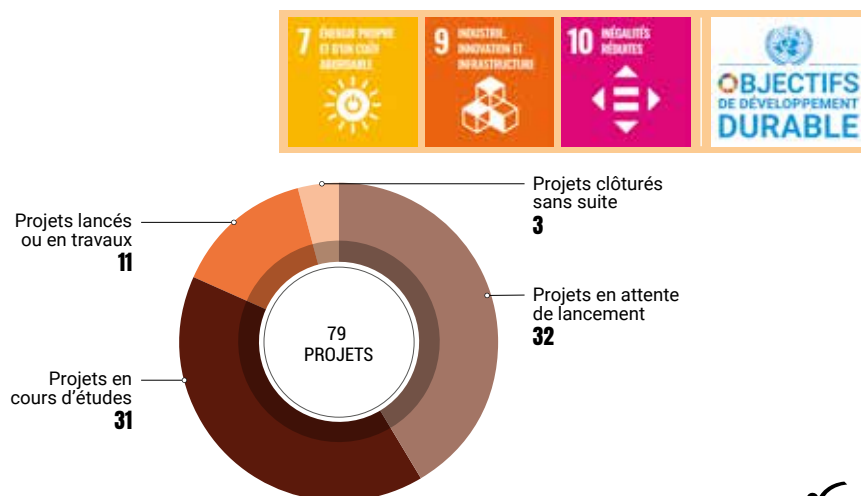
Depuis le 1^{er} juillet 2022, le SYDEC a en charge la gestion déléguée du Fonds Chaleur, pour le compte de l'ADEME. Cette délégation, issue de la signature du Contrat de Développement Territorial des énergies renouvelables thermiques (CDT), permet au SYDEC de verser les aides directement aux collectivités. Les maîtres d'ouvrage éligibles sont les collectivités implantées dans le département des Landes.

Le CDT lie le SYDEC avec l'ADEME par un contrat d'objectifs fixés pour les projets identifiés, conclu après la préfiguration réalisée en 2021.

Le SYDEC est engagé sur 12 projets, dont 4 hors biomasse. D'autres projets se sont par ailleurs ajoutés aux 12, pour très certainement doubler leur nombre à réaliser d'ici fin 2024.

Projets photovoltaïques accompagnés par le service Conseil Énergies

Sur les 76 projets en cours, les 2/3 concernent une autoconsommation de l'électricité produite (avec vente éventuelle du surplus de production), venant réduire les consommations des sites concernés, et de fait les factures d'électricité qui en découlent.



LA COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, UNE MESURE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Face aux fortes augmentations tarifaires en 2022, les collectivités des Landes ont envisagées différentes solutions pour compenser la hausse de la facture d'électricité, en particulier la réduction, voire la coupure, de l'éclairage public nocturne. Le SYDEC, en tant que partenaire technique des communes landaises pour l'éclairage public, a donc été sollicité pour sa mise en œuvre.

Indépendamment de la rénovation des installations d'éclairage vétustes à des fins économes, plusieurs collectivités ont eu recours en 2022 à la coupure partielle ou totale de leur éclairage public, avec un effet immédiat sur leur facture d'énergie. Au total, ce sont deux communes landaises sur trois qui ont opté pour cette solution dans le courant du dernier trimestre, occasionnant une recrudescence des demandes d'intervention pour le SYDEC en fin d'année.

Comment procède-t-on à une coupure ou à une réduction de l'éclairage public ?

À l'échelle d'une commune, l'éclairage public est géré depuis plusieurs coffrets de commande qui alimentent 20 à 30 lampadaires en moyenne. Chaque coffret est équipé d'une horloge électronique programmable qui pilote les heures d'allumage et d'extinction grâce à un calculateur astronomique prenant en compte quotidiennement le décalage crépusculaire. Ainsi, sans intervention sur la programmation, l'horloge donne l'ordre aux lampadaires de s'allumer à la tombée de la nuit

et de s'éteindre au lever du jour. La programmation, quant à elle, permet de donner un ordre de coupure, 23 h 30 à 6 h par exemple.

Ainsi, lorsqu'une commune souhaite instaurer une coupure générale de son éclairage public, le SYDEC intervient directement sur ces

horloges pour les programmer. Sur des communes importantes comportant plusieurs dizaines de coffrets de commande, ces interventions ont représenté une importante charge de travail supplémentaire en 2022.

Les catégories de coupures

Les principales coupures souhaitées par les communes ont été catégorisées comme suit :

— **La coupure simple** : un seul et même horaire de coupure à appliquer à l'ensemble des coffrets de commande. C'est la catégorie de coupure la plus rapide à mettre en œuvre.



Les équipes du SYDEC programment l'extinction des candélabres grâce à une appli mobile



Recâblage dans un candélabre



Quelles sont les responsabilités du maire ?

Le choix de mettre en place des coupures, des horaires de fonctionnement de l'éclairage public voire d'éteindre définitivement certains lampadaires, relève de la responsabilité du maire de la commune concernée dans le cadre de son pouvoir de police. À ce titre, il lui appartient d'assurer la sécurité publique sur la voirie municipale et, en ce sens, la sécurité des déplacements des personnes et des biens ainsi que le confort des usagers sur l'espace public ou privé, en application des dispositions du Code de l'environnement et du Code de la voirie, outre ses pouvoirs de police générale.

À cet égard, il importe que l'extinction nocturne de l'éclairage public qu'il a décidée, et pour laquelle il a sollicité les services du SYDEC pour une mise en œuvre conformément à sa demande, soit adaptée à la situation locale, et tout particulièrement à la caractéristique des voies, leur éventuelle dangerosité, ainsi que la fréquentation des lieux.

Il est indispensable que cette mesure fasse l'objet d'un arrêté spécifiant précisément les horaires de coupure, ainsi que les zones concernées.

↗ **La coupure d'un lampadaire sur deux** : elle nécessite la mise en place de deux circuits distincts de programmation et la vérification du câblage des candélabres. Sa mise en œuvre nécessite plus de temps.

↗ **La coupure différenciée** : elle permet sur un même coffret de commande de programmer la continuité de l'allumage de certains lampadaires quand d'autres doivent être éteints. Elle nécessite de modifier le câblage d'une partie des candélabres ainsi que du coffret de commande. Cette intervention peut requérir plusieurs heures pour un même coffret et, par conséquent, plusieurs journées de travail sur une commune importante.

↗ **L'extinction totale de certains lampadaires** : elle nécessite une intervention sur chaque lampadaire pour les positionner en « hors tension permanente », sans toutefois compromettre la continuité électrique.

EXEMPLE DU TEMPS D'INTERVENTION DU SYDEC SELON LES PROGRAMMATIONS

Allumage jusqu'à 23 h, puis extinction de 23 h à 6 h sauf l'axe principal qui doit rester allumé toute la nuit ☐ :

Temps d'intervention :

↗ Coffrets de commande bleu et vert : programmation horloge uniquement (2 x 1/4 h)

↗ Coffret de commande rouge : programmation horloge + reprise du câblage de 50 % des candélabres (1/4 h + 21 x 5 mn = 120 mn = 2 heures)



FINANCER LES ÉNERGIES

Des dispositifs de financement pour les projets de performance énergétique

- ↗ Convention d'intracring avec la Banque des Territoires
- ↗ Convention de financement du Contrat de Développement Territorial avec l'ADEME
- ↗ Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2023-2026 du contrat de concession ENEDIS
- ↗ Le SYDEC aux côtés des entreprises, face à la hausse des coûts des matières premières
- ↗ Le SYDEC accompagne les collectivités pour le respect du décret tertiaire

Le Fonds Vert au service de la transition écologique des territoires

Remplacement des candélabres à bulle : poursuite de l'opération





Visite de contrôle de la chaufferie bois d'Escource,
par Carla Taris, économiste de flux, en présence
de M. Sabin, maire de la commune,
et de M. Dos Santos, agent communal

DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Depuis de nombreuses années, le SYDEC soutient et accompagne les collectivités du territoire dans leur transition énergétique. S'adapter, évoluer et anticiper imposent de nombreux investissements qui nécessitent des budgets conséquents. Le SYDEC a su trouver et mettre en action les différents leviers de financement disponibles.

Signature d'une convention d'Intracring avec la Banque des Territoires

Le 19 janvier 2023, lors de la séance du Comité syndical dédiée au vote du budget 2023, Jean-Louis Pédeuboy, président du SYDEC, et Rémi Heurlin, directeur régional adjoint de la Banque

des Territoires, ont signé une convention d'Intracring. Ce dispositif est destiné à financer la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités et, de manière générale, à agir sur la diminution de la consommation énergétique. Le montant accordé est calculé pour être remboursé par les économies d'énergie ainsi réalisées.

Dans la continuité de sa démarche de diminution des coûts d'éclairage public pour les collectivités,



le SYDEC projette de remplacer 12 000 réverbères de type « boule lumineuse », un éclairage énergivore et non respectueux de la faune nocturne. Le montant de cette opération s'élève à 15 millions d'euros, auxquels il faudra rajouter 17 millions d'euros par an pour le remplacement des luminaires dits « de forte puissance » par des éclairages LED.

La Banque des Territoires soutient l'initiative par un financement Intracring sous la forme d'une avance remboursable de 4,5 millions d'euros à un taux exceptionnel de 0,75 % sur 13 ans. Ce programme ambitieux de travaux sur 2 ans va permettre de générer une économie de près de 900 000 euros par an (-72 %) pour les collectivités, sur l'ensemble du parc d'éclairage public de la zone ciblée.

Signature de la convention de financement du Contrat de Développement Territorial avec l'ADEME

En séance du 23 juin 2022, l'ADEME et le SYDEC ont signé une convention de financement du Contrat de Développement



Jean-Louis Pédeuboy, président du SYDEC, et Rémi Heurlin, directeur régional adjoint de la Banque des Territoires, ont signé une convention d'Intracring.



L'installation photovoltaïque de la station d'épuration de Saint-Julien-en-Born

Territorial (CDT). Le CDT est la déclinaison territoriale du Fonds Chaleur. Il est la suite logique de l'étude de préfiguration réalisée par le SYDEC et financée par l'ADEME, qui a permis de déterminer un objectif de mobilisation des énergies renouvelables thermiques par les collectivités landaises, aboutissant à un programme validé par l'ADEME.

Dans ce cadre, l'ADEME s'engage à affecter des moyens financiers pour soutenir le développement des énergies thermiques renouvelables. L'Agence apportera une aide financière au SYDEC pour l'animation du CDT d'une part, et aux collectivités landaises, maîtres d'ouvrage, pour les études et leurs investissements d'autre part.

L'aide financière dédiée aux maîtres d'ouvrages sera gérée par le SYDEC, dans le cadre de contrats de mandat d'attribution de subventions pour les études, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les investissements.

Le SYDEC, de son côté, s'engage à atteindre un objectif de production d'énergie renouvelable sur la durée du CDT. Dans ce cadre, il met en place des actions d'animation pour accélérer l'émergence de nouveaux projets, puis les accompagnements ainsi que les projets déjà engagés sur les plans techniques,

administratifs et financiers. Une convention de financement définit les caractéristiques du Contrat de Développement Territorial ADEME / SYDEC et fixe le montant, la durée, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière attribuée par l'ADEME au SYDEC, pour son animation. Le montant de l'aide attribuée de 151 920 € est répartie et versée sur les 3 années du CDT.

Les objectifs de l'étude de préfiguration du premier CDT signé avec l'ADEME

5 064 MWH

de production en énergies renouvelables

12 INSTALLATIONS

d'énergies renouvelables

4 INSTALLATIONS

d'énergies renouvelables hors bois énergies (géothermie, solaire thermique ou autre)

La durée contractuelle de l'opération ainsi envisagée sera de 43 mois à compter de la date de notification de la Convention de financement.

Le SYDEC aux côtés des entreprises, face à la hausse des coûts des matières premières

Lors de la séance du 1^{er} avril 2021, les membres du Bureau syndical ont approuvé la passation d'accords-cadres à bons de commande pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives extérieures, de génie civil des réseaux de télécommunications sur l'ensemble des territoires des collectivités du Département des Landes. Ces accords-cadres, conclus pour une durée de 12 mois, sont reconductibles trois fois.

Les titulaires des accords-cadres à bon de commande ont ainsi adressé en début d'année 2022 un courrier circonstancié et étayé de justificatifs pour demander l'application de la théorie de l'imprévision afin de faire face à la situation économique actuelle. En effet, le marché repose sur des prestations pouvant recourir à des matières premières impactées par des hausses considérables de cours mondiaux, liées à des phénomènes de pénuries, à la crise sanitaire, à des tensions géopolitiques remettant en cause la libre circulation des marchandises et au conflit armé en Ukraine. Le SYDEC, lors de son Bureau syndical du 19 mai 2022, ne peut contester ces surcoûts extracontractuels, dépassant les hausses qui découleraient de la simple mise en œuvre de la clause de variation des prix prévue dans le marché concerné. En conséquence, le SYDEC accorde une augmentation globale de l'accord-cadre sur une période précise de commandes de l'ordre de 8 %, une partie des hausses restant à la charge des entreprises, au titre des risques inhérents à leur activité économique.

Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2023-2026 du contrat de concession Enedis

Afin d'assurer la bonne exécution du service public, Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, et le SYDEC, autorité concédante, conviennent d'établir, de façon concertée, un dispositif de gouvernance des investissements sur le territoire de la concession, incluant le renouvellement des ouvrages.

Ce dispositif prévoit un schéma directeur d'investissements (SDI) sur le réseau public de distribution d'électricité correspondant à une vision à long terme (à 30 ans), ainsi que des programmes pluriannuels d'investissements (PPI) correspondant à une déclinaison à moyen terme (à 4 ans) du schéma directeur des évolutions du réseau sur le territoire de la concession.

À partir d'un diagnostic technique, des ambitions portées par le schéma directeur et des leviers associés, le SYDEC et Enedis ont élaboré le premier programme pluriannuel 2019-2022. Les ambitions de ce programme reposent sur le « respect du décret qualité dans la durée », ainsi que « l'accompagnement du développement de la croissance du territoire, des énergies renouvelables et des réseaux intelligents ». Sept leviers liés à chacune des deux ambitions permettent de les concrétiser et huit valeurs repères correspondantes ont été déterminées pour mesurer l'atteinte des objectifs. L'ensemble est soutenu par un engagement financier d'Enedis pour les investissements sur le réseau concédé HTA et BT de la concession des Landes, sur cette période, pour un montant de 14,7 millions d'euros.

Lors de la présentation au SYDEC d'un bilan des trois premières années de ce premier PPI

(diagnostic technique et financier de la concession à fin 2021) par Enedis, les valeurs repères et l'engagement financier confirment l'atteinte des objectifs qui avaient été fixés pour le 31 décembre 2022.

Sur ces bases, Enedis et le SYDEC ont étudié les leviers, les valeurs repères autour des deux ambitions, ainsi que l'engagement financier d'Enedis pour un deuxième programme pluriannuel d'investissement 2023-2026.

Les dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe 2A au cahier des charges du Contrat de concession, pour le PPI de la période 2023-2026, sont ainsi modifiées :

— Les quatre leviers de la première ambition « Respect du décret qualité dans la durée » sont reconduits à l'identique, avec une adaptation concertée des cinq valeurs repères liées.

— Les trois leviers de la seconde ambition « Accompagnement du développement de la croissance du territoire, des énergies renouvelables et des réseaux intelligents » ont été adaptés aux enjeux évolutifs du territoire.

Enfin, Enedis a proposé au SYDEC un engagement financier de 18,6 millions d'euros pour ses investissements pour la période 2023-2026. Le SYDEC a validé cette proposition en augmentation de 26,5 % par rapport au premier PPI.

Par ailleurs, l'article 5 de l'annexe « Maîtrise d'ouvrage » sur sa répartition entre le SYDEC et Enedis est complété de trois lignes pour les extensions BT, à la suite d'augmentation de puissance des raccordements existants.

Le SYDEC accompagne les collectivités pour le respect du décret tertiaire

Le décret Éco-énergie tertiaire du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », crée l'obligation réglementaire de réduction des consommations énergétiques pour tous les acteurs du secteur tertiaire. Il cible :

- Les bâtiments d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² avec un usage tertiaire ;
- Toutes les parties d'un bâtiment à usage mixte hébergeant des activités tertiaires, dont le cumul des surfaces est supérieur ou égal à 1 000 m² ;
- Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site, s'ils hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000 m².

Les propriétaires de ces bâtiments doivent déterminer une année de référence, avant de saisir annuellement les consommations énergétiques. Il s'agira, dans un second temps, de mettre en œuvre des actions de réduction des consommations énergétiques finales au regard de l'année de référence.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter cette nouvelle réglementation, le SYDEC leur propose une convention sur 5 ans, comprenant plusieurs prestations, à la carte :

- Détection des sites soumis à l'obligation et choix de l'année de référence,
- Suivi énergétique annuel et renseignement sur la plateforme OPERAT,
- Audit énergétique Décret tertiaire,
- Dossier de modulation technique,
- Accompagnement annuel complet de mise en conformité.



Arnaud Pouypoudat, chargé d'affaires Énergie au SYDEC, procède à des vérifications dans le local des onduleurs d'une installation photovoltaïque

LE FONDS VERT, AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre Élisabeth Borne et effectif depuis le début de l'année 2023, le Fonds Vert est un dispositif inédit pour accompagner les territoires dans leur transition écologique. Le SYDEC a sollicité ce fonds pour des projets d'éclairage public.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Le Fonds Vert a été créé pour aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Inscrit dans la loi de finances 2023, il ambitionne de répondre aux 7 thématiques de l'ambition verte :

- Bâtiments publics locaux
- Espaces naturels
- Neutralité carbone à l'horizon 2050

- Artificialisation des sols
- Déchets
- Prévention des risques
- Points noirs de la trame verte et bleue

Le SYDEC obtient une enveloppe de 800 000 euros

Dans le cadre du Fonds Vert, le SYDEC a sollicité une aide pour le renforcement de la performance environnementale, et plus particulièrement, la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

L'ambition écologique du projet financé doit permettre de transformer au moins 10 % du parc d'éclairage public des communes landaises dont le SYDEC a la compétence, sans en attendre l'obsolescence.

Le SYDEC a ainsi obtenu un premier financement de 800 000 € pour remplacer les luminaires les plus énergivores sur le département, soit plus de 2 300 installations qui seront remplacées par des LED.

Grâce à ce projet, la consommation électrique sera divisée par trois, soit une économie annuelle estimée pour les collectivités concernées de 120 000 €.



Sanguinet, la place du Marché

REPLACEMENT DES CANDÉLABRES À BULLE : L'OPÉRATION SE POURSUIT

Le renouvellement des 11 460 foyers lumineux de type bulle se poursuit sur l'ensemble du département : 45 % des luminaires ont été remplacés par des appareils utilisant la technologie LED. Le rythme actuel de travaux permettra de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2025.



Travaux de remplacement des bulles lumineuses par l'équipe de maintenance Éclairage public de SYDEC

Bornes de recharge : un deuxième schéma directeur au service d'une mobilité durable

Avec la stratégie nationale bas-carbone et la fin programmée de la vente de véhicules neufs à moteur thermique en 2035, le marché des véhicules électriques en France est en forte augmentation : +46 % en 2021 et +25 % en 2022. Encore faut-il que les utilisateurs puissent accéder facilement à des bornes de recharge.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) décrit la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone dans tous les secteurs d'activités, notamment celui des transports, responsable de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. En février 2023, le Parlement européen a approuvé le projet de réglementation mettant fin à la vente de véhicules neufs à moteur thermique en 2035. Dans ce contexte de promotion de la mobilité verte, le marché des véhicules électriques en France est en forte augmentation : +46 % en 2021 et +25 % en 2022. Une bonne couverture du territoire en infrastructures de recharge ouvertes au public est fondamentale pour permettre une adoption massive des véhicules électriques. Mais la répartition s'avère complexe et des objectifs seulement quantitatifs ne suffisent pas à créer un maillage pertinent, les besoins pouvant être très différents selon les zones.

Le SDIRVE, garant du bon déploiement local des bornes de recharge

La France s'est fixé un objectif de 100 000 points de charge (PDC) par 10 000 habitants. En septembre 2022, un peu plus de 66 000 PDC ont été installés. Cette cible devrait être atteinte au deuxième trimestre 2023. Aujourd'hui, il n'existe pas d'objectifs à l'échelle régionale en matière d'équipement de bornes de recharge publiques.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) permet aux collectivités et établissements publics d'élaborer un Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) ouvertes au public. Ce schéma donne à la collectivité le rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire. L'objectif est de mettre en place une offre de bornes de recharge cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat,

d'urbanisme et d'énergie, mais aussi adaptée à l'évolution des besoins en matière de trafic local ou de transit.

Au sein du SYDEC, un premier schéma directeur a été lancé en 2016 et déployé au cours de l'année 2017. Il a permis l'installation du parc actuel de bornes IRVE. Au regard de la dynamique du marché et des besoins sur le territoire, le SYDEC a lancé son deuxième schéma directeur en 2022, qui a été validé par les élus et la préfecture.

État des lieux

Sur le territoire du SYDEC, la part de véhicules électriques (VE) est de 0,64 %. Mont-de-Marsan est la commune la mieux équipée avec 171 VE, suivi par Dax avec 114 VE.

Le territoire couvert, soit 17 intercommunalités, comporte, sur le réseau appartenant au SYDEC, 92 bornes de recharge, localisées principalement sur les parties sud et ouest du territoire. Elles se concentrent sur les zones à forte population et à flux touristique important. Les puissances des points de charge varient de 22 à 50 kW pour répondre à des usages différents : 47 prises normales en 22 kW et 45 en charge rapide de 50 kW. Il n'y a pas de station de recharge sur le quart nord-est du territoire.

Le plan de déploiement des bornes de recharge

Les besoins en bornes de recharge sont très hétérogènes. De nombreuses communes n'en sont pas encore dotées et font donc l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude et de la définition de la stratégie d'implantation des IRVE.

Des renforcements d'équipement en points de charge sont à prévoir dans les autres communes, notamment dans les zones où les bornes actuelles sont les plus utilisées et où le déploiement du véhicule électrique est le plus rapide. Les centres urbains, dans lesquels les habitants n'ont pas de parkings privés, sont également à équiper en priorité, pour répondre au besoin de recharge nocturne.

Sur la base des zones blanches déterminées, trois cartographies ont été dessinées :

LES DIFFÉRENTES PUISSANCES DE BORNE SELON LE TEMPS DE CHARGE

	Charge principale	Charge occasionnelle	Charge sur le trajet
Temps de stationnement	Plusieurs heures	1-2 heure	15-30 min
Localisation	Habitat, travail, voirie	Voirie, commerces, restaurants	Autoroutes, nœuds routiers
Puissance de charge	3,6 kW – 22kW	22-50 kW	≥ 100 kW
% du nombre de charge (≈ consommation électrique)	80 %	15 %	5 %
Objectif 2030 de PDC en France	5,5 M	1 M	50 000

— La cartographie des logements avec stationnement privé, où l'installation de bornes privées est facilitée. Ces zones sont moins prioritaires, lorsque le taux d'équipement en véhicules électriques est élevé ;

— La cartographie du revenu médian déclaré, traduisant la capacité des habitants à s'équiper en véhicules électriques ;

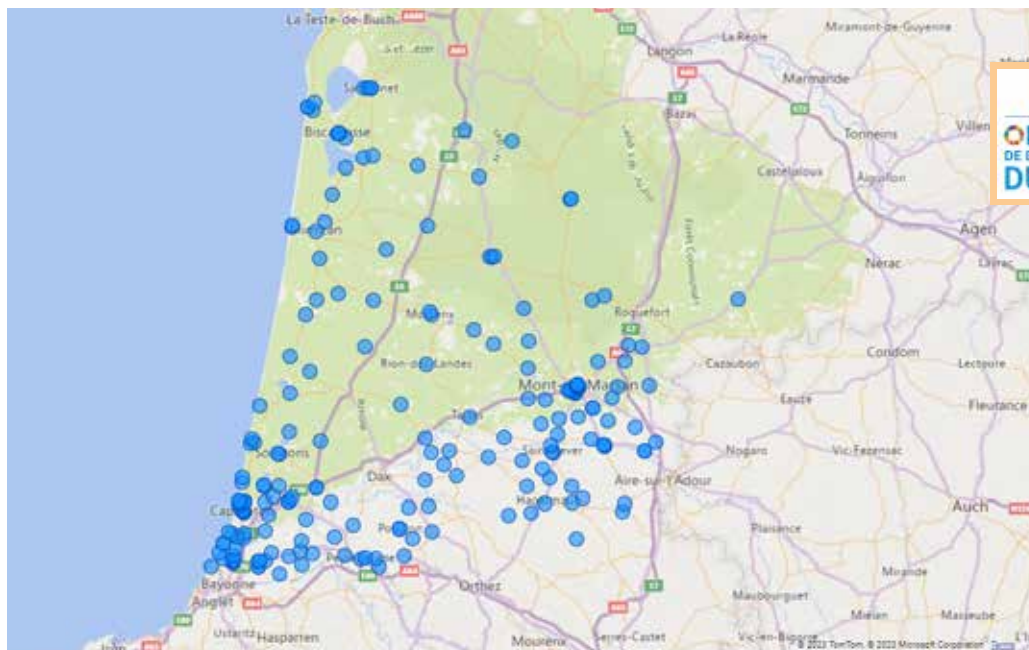
— La cartographie du taux de pénétration de véhicules électriques par commune, afin de définir les zones d'installation prioritaires.

Ces études et de nombreuses recherches documentaires ont permis de définir la stratégie de déploiement des bornes de recharge, en cohérence avec l'évolution du trafic des véhicules électriques. En considérant les conditions d'utilisation et les chiffres actuels,

le SYDEC recommande un ratio d'un point de charge pour sept véhicules électriques.

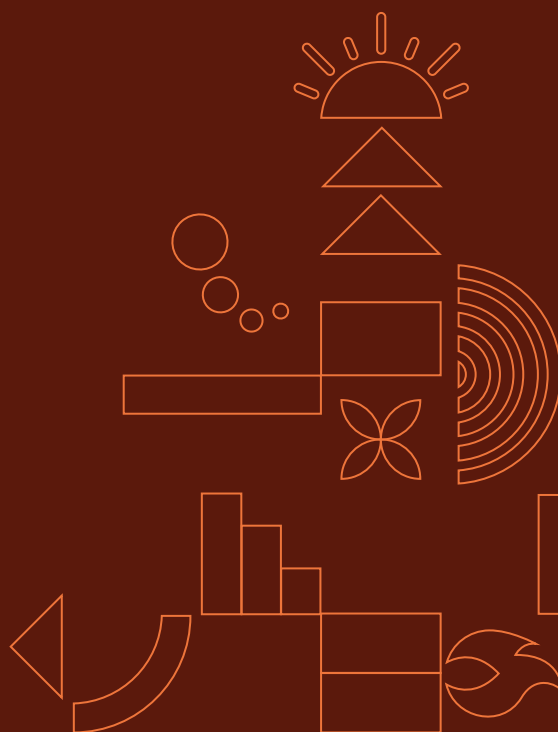
L'analyse de l'ensemble des études sur la totalité du département des Landes anticipe un besoin de 1790 points de charge d'ici à 2027. Si l'accélération des initiatives privées doit permettre de couvrir une partie de ces installations, les collectivités conserveront un rôle important pour l'aménagement des territoires. Ainsi, le déploiement assuré par le SYDEC représentera un total de 203 bornes (soit 400 points de charge) sur 120 communes, pour un investissement de près de 3 millions d'euros. Il se réaliserait en cinq phases d'implantation sur les 17 intercommunalités concernées (voir la carte ci-dessous).

L'IMPLANTATION DES FUTURES BORNES DE RECHARGE DU RÉSEAU



LES PANORAMAS

- ↗ Les ressources financières du pôle Énergies
- ↗ Gestion de la dette et perspectives
- ↗ Le programme annuel 2022 à la loupe
- ↗ Les programmes annuels de travaux
- ↗ Mandatements de travaux 2022
- ↗ Les contributions des collectivités adhérentes aux travaux





Travaux d'enfouissement
de réseau

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU PÔLE ÉNERGIES

Dans le cadre de ses missions, le SYDEC perçoit différentes contributions. Elles servent à investir pour la qualité des réseaux et des infrastructures, afin de contribuer à un aménagement équitable et équilibré des territoires.

Les ressources dédiées aux investissements

Les principales ressources financières du pôle Énergies proviennent de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), de la redevance de concession R2 et de la Part Couverte par le Tarif (PCT). Ces trois apports représentent en effet 87 % des ressources financières du Pôle en 2021. Ces recettes sont utilisées en totalité pour le financement des travaux d'investissement réalisés par le SYDEC. Elles participent à une diminution des contributions des communes, en zone rurale comme en zone urbaine.

D'autres ressources s'y ajoutent également :

- ↪ les redevances d'occupation du domaine public (RODP) des réseaux de télécommunications et d'électricité ;
- ↪ la participation forfaitaire versée directement par les pétitionnaires ou dans certains cas par les collectivités à l'extension du réseau basse tension (BT) ;
- ↪ les revenus de la vente des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ;
- ↪ le montant des remboursements des candélabres accidentés versés par les tiers.

Que recouvrent les principales contributions ?

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est payée par les consommateurs aux fournisseurs d'électricité. Ces derniers la reversent au SYDEC uniquement pour les montants perçus sur le territoire des communes rurales. En zone urbaine, ils la versent directement aux collectivités.

La redevance de concession R2 est versée par le concessionnaire Enedis. Son montant dépend des travaux réalisés par le SYDEC en zones urbaine et rurale, deux ans avant l'année de son versement. Les travaux concernés portent sur ceux qui ont été effectués sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur les réseaux d'éclairage public.

La Part Couverte par le Tarif est payée par l'ensemble des consommateurs via le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE), qui correspond à près d'un tiers de la facture d'énergie des usagers (montant TTC). Elle porte sur l'ensemble des raccordements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYDEC, pour tous les types de communes. Elle représente environ 40 % du montant HT de ces opérations.

Les ressources dédiées au fonctionnement

Ces recettes proviennent :

- ↪ des différentes redevances de concession R1 versées par les concessionnaires Enedis, GRDF, GES et Butagaz ;
- ↪ des honoraires perçus sur les travaux ;
- ↪ des contributions versées par les adhérents au service de l'éclairage public.



Les élus décident des investissements
en Commission départementale Énergies

DONNÉES-CLÉS

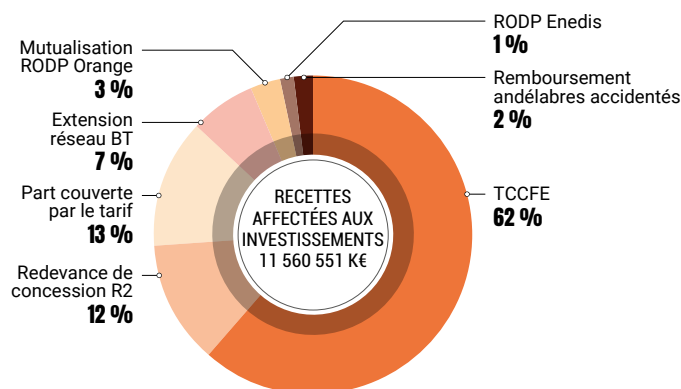
Ressources dédiées aux investissements

Le montant total de ces recettes s'élève à plus de 10 M€ en 2022.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES RECETTES

	2021	2022
TCCFE	6 600 338 €	7 119 861 €
Redevance de concession R2	1 553 429 €	1 434 786 €
PCT (Part couverte par le tarif)	1 092 054 €	1 512 888 €
Extension réseau BT (forfait)	755 715 €	767 304 €
Mutualisation RODP ORANGE	365 437 €	363 741 €
RODP Enedis	140 326 €	145 761 €
Candélabres accidentés (remboursement)	215 661 €	216 210 €
CEE	101 169 €	
TOTAL	10 824 128 €	11 560 551 €

RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES RECETTES



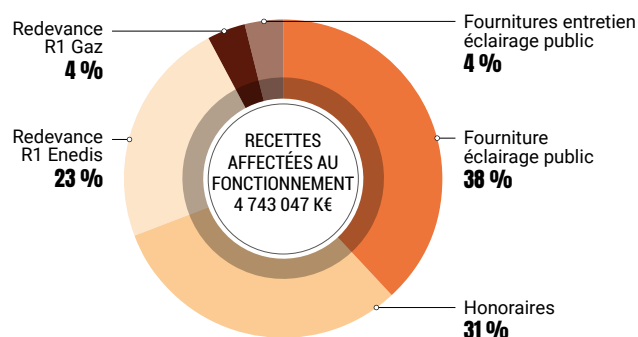
Ressources dédiées au fonctionnement

Le montant total de ces recettes s'élève à 4,7 M€ en 2022.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES RECETTES

	2021	2022
Forfait versé par les communes pour la maintenance de l'éclairage public	1 805 020 €	1 948 309 €
Honoraires perçus sur les travaux*	1 486 450 €	1 730 221 €
Redevance R1 versée par le concessionnaire Enedis	1 086 782 €	1 133 516 €
Redevance R1 versée par les concessionnaires gaz	189 776 €	196 797 €
Fourniture du matériel d'éclairage public utilisé lors des dépannages sur le territoire des communes urbaines	175 020 €	167 791 €
TOTAL	4 743 047 €	5 176 633 €

RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES RECETTES



*soit 4 % du montant TTC des travaux, pour les travaux subventionnés par le CAS Facé et 6,5 % du montant TTC pour les autres travaux

GESTION DE LA DETTE ET PERSPECTIVES

Engagé depuis 4 ans sur une trajectoire de modération du recours à l'emprunt, le SYDEC poursuit en parallèle sa politique de programmes ambitieux, notamment sur la transition énergétique.

Jusqu'en 2000, le programme annuel des investissements était totalement financé par les subventions octroyées par le CAS Facé, les recettes propres du SYDEC et les participations de ses adhérents. Cet équilibre budgétaire permettait de ne pas recourir à l'emprunt et de faire appel aux contributions communales. Depuis, les investissements ont suivi une augmentation constante, dans le but essentiellement d'améliorer le réseau de distribution

public d'électricité, de remplacer les lampes à vapeur de mercure et de renouveler les réseaux d'éclairage public. Le SYDEC a par conséquent cumulé une dette qui atteignait 32 983 868 € au 31 décembre 2014.

Pour faire face à cette situation, et depuis 2016, le Syndicat s'est astreint à une priorisation des travaux liés à l'éclairage public (de 1 à 5), en partenariat avec les communes. Cette politique de rationalisation et de lissage des projets a permis

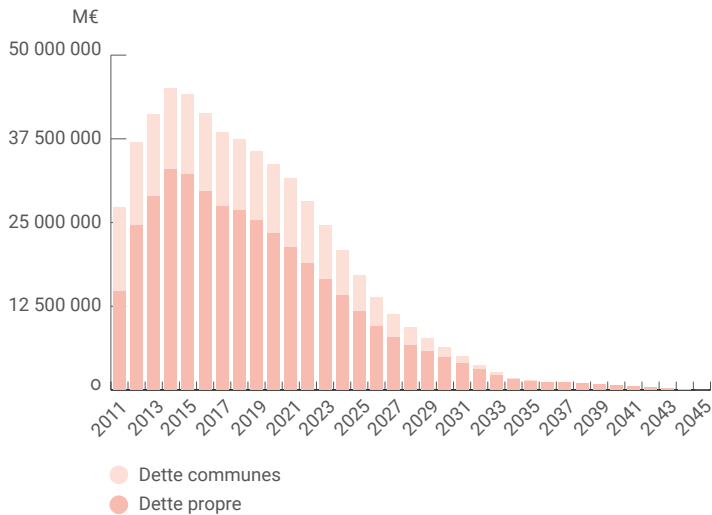
de modérer le recours à l'emprunt de manière drastique, l'endettement du SYDEC passant ainsi en 6 ans de 33 à 23 millions d'euros, soit une baisse de 29 %.

Cette politique permet ainsi au SYDEC de dégager des marges de manœuvre permettant le financement des projets futurs, tels que le remplacement des bulles.

Évolution des annuités de remboursement

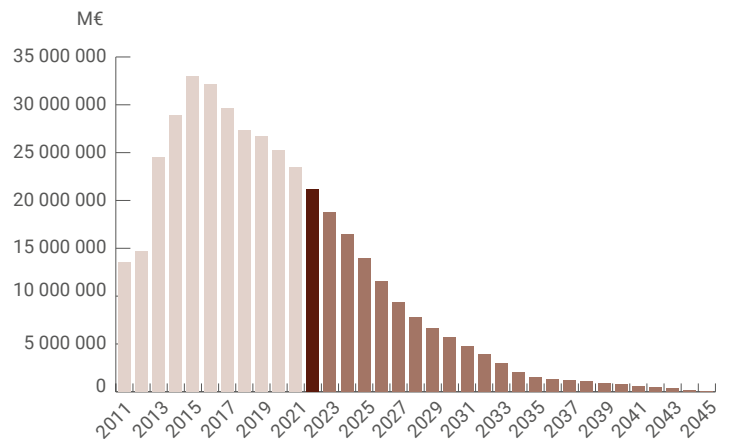
Dès 2019, le montant des annuités de remboursement a diminué du fait de l'extinction d'emprunts contractés après la tempête Klaus. Cette diminution va se poursuivre, de manière moins marquée et ce pour les 5 prochaines années.

PARTS DE LA DETTE DES COMMUNES ET DU SYDEC

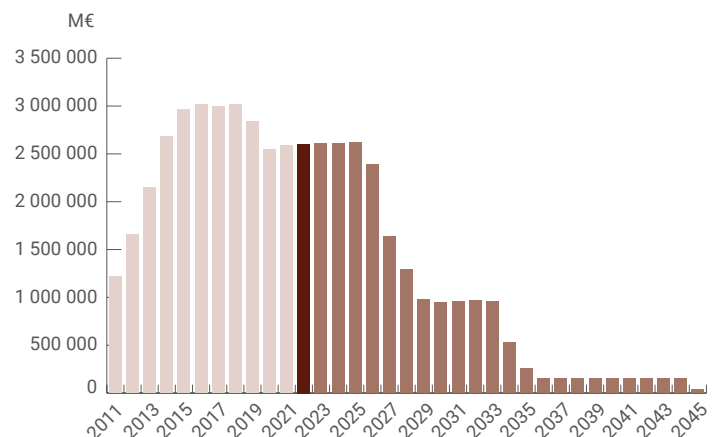


Le SYDEC propose aux communes de porter leur dette. Ce service, gratuit, évite aux communes de lancer une consultation auprès des banques, tout en bénéficiant des négociations du SYDEC (taux, volume, etc.) auprès des établissements bancaires.

PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE



SCÉNARIO D'ÉVOLUTION DES ANNUITÉS DE REMBOURSEMENT



LE PROGRAMME ANNUEL 2022 À LA LOUPE

Il se répartit sur l'ensemble du département landais, entre les travaux portant sur les réseaux de distribution public d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Son montant, en hausse, a franchi le seuil des 30,5 millions d'euros.

Le réseau de distribution publique d'électricité

Les travaux concernant le réseau de distribution publique d'électricité sont scindés en cinq sous-programmes, pour un montant global de 17 747 810 €.

↪ **RENFORCEMENT** : modification des ouvrages existants due à l'accroissement des besoins en énergie électrique.

- Augmentation de la section des câbles, création de postes de transformation HTA/BT ou remplacement de transformateurs de puissance insuffisante.

Montant :
5 963 282 €

↪ **EXTENSION** : création d'un nouveau réseau de distribution publique nécessaire à la desserte en énergie électrique

d'un ou de plusieurs usagers ; allongement géographique du réseau existant.

- Pose de câble souterrain HTA ou BT.

Montant :
6 909 046 €

↪ **ENFOUISSEMENT / AMÉNAGEMENT ESTHÉTIQUE** : mise en souterrain des ouvrages aériens existants, dépose des réseaux filaires et de ses supports.

Montant :
3 191 932 €

↪ **SÉCURISATION** : protection des réseaux contre les risques climatiques ; suppression des fils nus au profit de fils torsadés.

- Enfouissement des réseaux aériens ou contournement des zones boisées.

Montant :
1 683 550 €

Les réseaux de télécommunications

Les travaux concernant les infrastructures de télécommunications sont scindés en deux sous-programmes, pour un montant global de 2 075 000 €.

↪ **GÉNIE CIVIL** : travaux concernant les infrastructures de génie civil des réseaux de télécommunications, avec une maîtrise d'ouvrage assurée par le SYDEC pour les infrastructures communes.

- Réalisation des tranchées, pose des fourreaux et confection des chambres de tirage.

Montant :
1 920 000 €

Ces travaux peuvent être conventionnés, subventionnés ou non subventionnés.

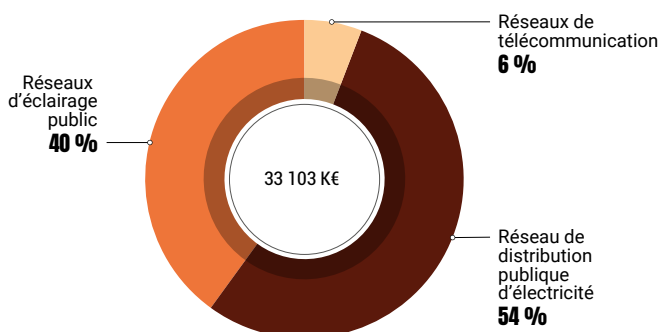
↪ **CÂBLAGE** : travaux concernant le câblage des infrastructures réalisées, avec Orange en tant que maître d'ouvrage, et la dépose des réseaux existants.

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux aériens, l'opérateur historique reste propriétaire des infrastructures de communications électroniques.

Montant :
155 000 €

RÉPARTITION DES TRAVAUX

Le montant estimé du programme annuel 2022 est de 33 103 k€.



Les réseaux d'éclairage public

Les travaux concernant les réseaux d'éclairage public sont scindés en quatre sous-programmes, pour un montant global de 13 280 000 €.

ÉCLAIRAGE NON

SUBVENTIONNÉ : travaux de mise en conformité avant intégration dans le domaine public du SYDEC (lotissement, zone d'activité...); travaux non retenus lors de la programmation annuelle présentée en comité territorial ; pose de matériel imposé par la collectivité.

Montant :
250 000 €

ÉCLAIRAGE PUBLIC

AUTONOME : travaux de mise en lumière des équipements publics avec des équipements autonomes non alimentés par le réseau public.

Montant :
50 000 €

ÉCLAIRAGE DE MONUMENTS

ET SITES EXTÉRIEURS : travaux de mise en lumière des équipements publics ; éclairage des équipements sportifs extérieurs, des voies publiques, telles que lotissement communal, zone d'activité, route communale ou intercommunale, route départementale, etc.

En zone urbaine :
6 500 000 €

En zone rurale :
6 500 000 €

↪ **MISE EN CONFORMITÉ** : mise aux normes et en état de bon fonctionnement des installations usagées et dangereuses.

● Remplacement des armoires de commande ou des alimentations vétustes.

Montant :
180 000 €

↪ **PROGRAMME BULLES** : travaux de remplacement des candélabres «bulles», parmi les plus énergivores.

Montant :
5 600 000 €

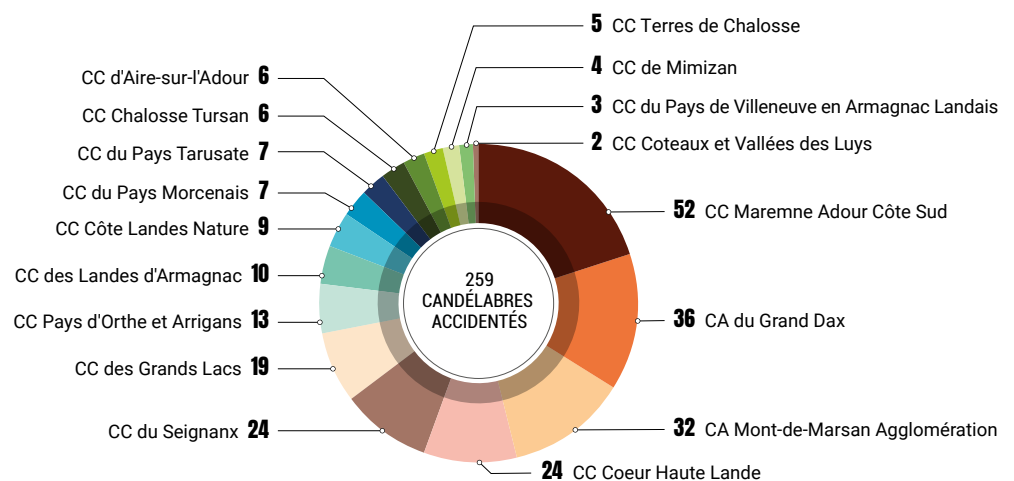
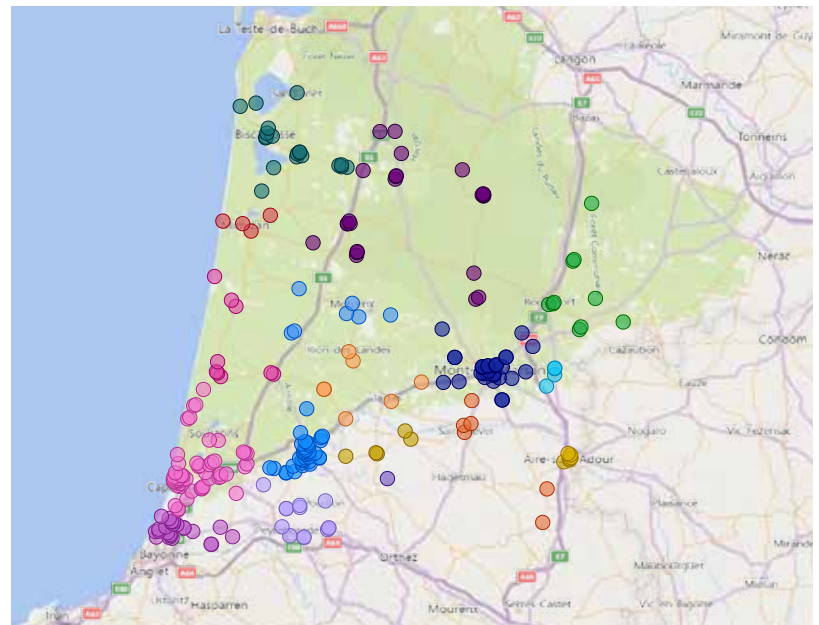
↪ **CANDÉLABRES ACCIDENTÉS** : mise en sécurité, dépose et remplacement des candélabres endommagés lors d'événements climatiques ou par des tiers (connus ou inconnus).

En zone urbaine :
700 000 €

En zone rurale :
700 000 €

Le SYDEC, qui a les droits et obligations du propriétaire, finance sur ses fonds propres une partie de ces dégâts à hauteur de 285 572 €.

LOCALISATION ET NOMBRE DE CANDÉLABRES ACCIDENTÉS



Le programme 2022 par type de commune

- 68 % des financements sont destinés aux travaux effectués en zone rurale pour un montant global de 20 666 866 €.
- 38 % sont affectés aux communes urbaines pour un montant global de 12 435 944 €.

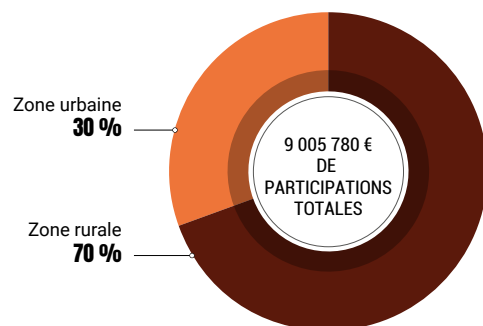
EN ZONE URBAINE

Montant des investissements	Participation SYDEC	Participation SYDEC
Réseau de distribution publique d'électricité		
4 507 944 €	1 217 145 €	27 %
Réseaux d'éclairage public		
7 038 400 €	1 407 680 €	20 %
Génie civil		
81 900 €	0 €	0 %
Réseaux de télécommunication		
807 700 €	105 001 €	13 %
Total montant des investissements	Total Participation SYDEC	Total Participation SYDEC
12 435 944 €	2 729 826 €	22 %

EN ZONE RURALE

Montant des investissements	Participation SYDEC	Participation SYDEC
Réseau de distribution publique d'électricité		
13 239 866 €	2 960 698 €	22 %
Réseaux d'éclairage public		
6 241 600 €	2 817 757 €	45 %
Génie civil		
23 100 €	0 €	0 %
Réseaux de télécommunication		
1 162 300 €	497 499 €	43 %
Total montant des investissements	Total Participation SYDEC	Total Participation SYDEC
20 666 866 €	6 275 954 €	30 %

LA PARTICIPATION DU SYDEC AU FINANCEMENT DU PROGRAMME



La participation financière allouée par le Syndicat est fonction du montant des investissements réalisés et des tarifs votés chaque année pour chaque sous-programme. Elle s'élève à 9 005 780 € pour le programme 2022 et se distribue comme suit sur l'ensemble des communes :

2 729 826 €
EN ZONE URBAINE

6 275 954 €
EN ZONE RURALE

LES PROGRAMMES ANNUELS DE TRAVAUX

Chaque programme étant établi sur 4 ans, les engagements de travaux effectués au cours de l'année 2022 ont concerné les programmes 2019, 2020, 2021 et 2022.

État d'avancement au 31 décembre 2022

Année	Montants TTC des mandatements	Evolution	Nombre des mandats Travaux	Nombre TOTAL des mandats ELEC
2018	28 019 936		2 375	2 678
2019	32 142 949	15 %	2 571	3 116
2020	26 659 313	-17 %	2 417	2 889
2021	28 070 115	5 %	2 535	3 059
2022	32 259 913	15 %	2 535	3 024

Ces programmes portent sur des investissements en faveur de la création, de la modernisation ou de la maintenance des réseaux électriques, de l'éclairage public et des infrastructures de génie civil des réseaux de télécommunications.



Éric Dubertrand, directeur technique adjoint Études et Travaux, et Laurent Civel, Directeur général

CAS FACÉ : DES AIDES POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE

Le compte d'affectation spéciale (CAS) pour le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (Facé) regroupe les aides pour le financement des travaux d'électrification en zone rurale.

Ces subventions péréquées sont versées aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité qui assurent la maîtrise d'ouvrage de ces travaux : communes, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats d'électrification.

Ce fonds est alimenté par les contributions des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (Enedis et Gascogne Énergies Services sur le périmètre du SYDEC). Ses recettes sont calculées en fonction du nombre de kWh distribués en basse tension, dont le taux est cinq fois supérieur en zone urbaine (0,165 c€/kWh) qu'en zone rurale (0,033 c€/kWh).

État détaillé au 31 décembre 2022 par programme

Programme 2019		Programme 2020	
Etat d'avancement (taux de réalisation)	Taux de réalisation : 98 %	Etat d'avancement (taux de réalisation)	Taux de réalisation : 93 %
Montant des mandatements TTC par programme	28 679 306 €	Montant des mandatements TTC par programme	24 893 020 €
Montant estimé du programme	29 378 216 €	Montant estimé du programme	26 717 161 €
Montant estimé des honoraires à percevoir par le SYDEC	1 566 966 €	Montant estimé des honoraires à percevoir par le SYDEC	1 427 311 €
Montant estimé des subventions	7 782 813 €	Montant estimé des subventions	7 247 266 €
Récupération estimée de la TVA	4 324 415 €	Récupération estimée de la TVA	3 920 159 €
Contributions communales estimées (taux de participation au montant total du programme)	9 022 621 € (31 %)	Contributions communales estimées (taux de participation au montant total du programme)	8 172 752 € (31 %)
Participation estimée du SYDEC (taux de participation au montant total du programme)	8 248 368 € (28 %)	Participation estimée du SYDEC (taux de participation au montant total du programme)	7 376 985 € (28 %)

Programme 2021		Programme 2022	
Etat d'avancement (taux de réalisation)	Taux de réalisation : 70 %	Etat d'avancement (taux de réalisation)	Taux de réalisation : 31 %
Montant des mandatements TTC par programme	20 694 582 €	Montant des mandatements TTC par programme	9 609 030 €
Montant estimé du programme	29 616 890 €	Montant estimé du programme	31 132 810 €
Montant estimé des honoraires à percevoir par le SYDEC	1 582 597 €	Montant estimé des honoraires à percevoir par le SYDEC	1 667 501 €
Montant estimé des subventions	8 854 698 €	Montant estimé des subventions	9 238 156 €
Récupération estimée de la TVA	4 442 570 €	Récupération estimée de la TVA	4 599 852 €
Contributions communales estimées (taux de participation au montant total du programme)	7 972 623 € (27 %)	Contributions communales estimées (taux de participation au montant total du programme)	8 893 062 € (29 %)
Participation estimée du SYDEC (taux de participation au montant total du programme)	8 347 000 € (28 %)	Participation estimée du SYDEC (taux de participation au montant total du programme)	8 401 739 € (27 %)

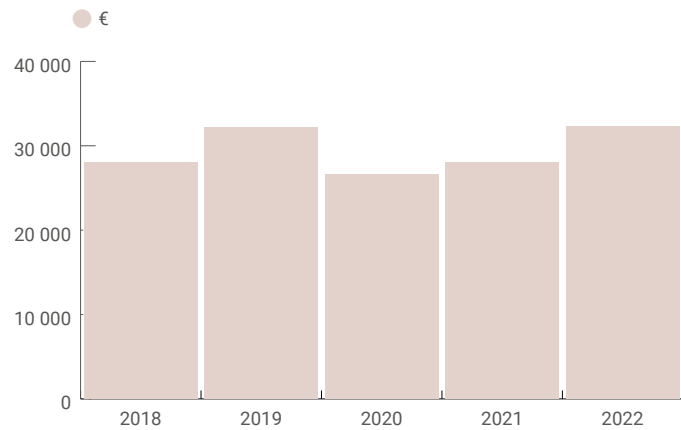
MANDATEMENTS DE TRAVAUX 2022

L'année 2022 a vu revenir le niveau des mandatements de travaux de 2019.

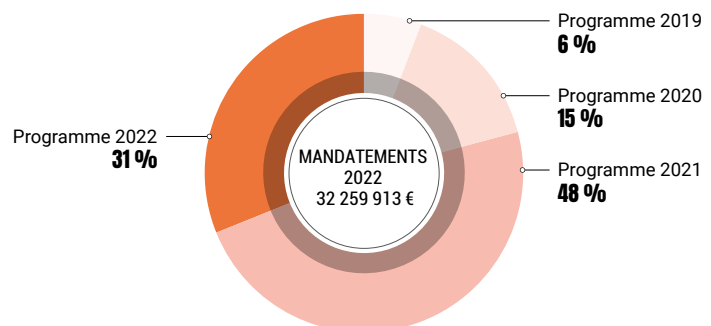
Année	Montant TTC des mandatements	Pourcentage d'évolution
2018	28 019 936 €	
2019	32 142 949 €	15 %
2020	26 659 313 €	- 17 %
2021	28 070 115 €	5 %
2022	32 259 913 €	15 %



ÉVOLUTION DES MANDATEMENTS AU COURS DES SIX DERNIÈRES ANNÉES



RÉPARTITION DES MANDATEMENTS 2022 PAR PROGRAMME ANNUEL



Année	Libellé	Programme 2017	Nombre d'affaires	Montant TTC
2017	FTS	Câblage Orange Subventionné	1	731
TOTAL PROGRAMME ANNUEL 2017			1	731

Année	Libellé	Programme 2018	Nombre d'affaires	Montant TTC
2018	FTC	Câblage Orange	1	2 965
2018	FTS	Câblage Orange Subventionné	6	6 558
TOTAL PROGRAMME ANNUEL 2018			7	9 523

Année	Libellé	Programme 2019	Nombre d'affaires	Montant TTC
2019	BC	Réseau DP aménagement public (U et R)	4	22 723
2019	BRP	Réseau DP aménagement privé (Zone rurale)	1	3 707
2019	C1	Aménagement esthétique rural FACE C	27	535 045
2019	C2	Aménagement esthétique (article 8, Zone rurale)	1	11 000
2019	EP	Eclairage public rural	17	247 186
2019	EPL	Eclairage public rural (lotissement communal)	1	666
2019	EU	Eclairage public urbain	10	246 786
2019	EV	Eclairage public (mise en conformité)	1	693
2019	FB	Electrification rurale FACE B	1	40 796
2019	FFS	Sécurisation des réseaux FACE faible section	19	455 494
2019	FGN	Génie civil communications électroniques	1	1 452
2019	FGS	Génie civil Orange subventionné	2	5 897
2019	FSR	Sécurisation réseaux FACE	16	445 189
2019	FTC	Câblage Orange	11	9 841
2019	FTN	Câblage Orange non subventionné	1	6 515
2019	IGL	Infrastructure génie civil lotissement	1	7 325
2019	MGC	Fourniture matérielle(génie civil télécommunication)	1	1 866
TOTAL PROGRAMME ANNUEL 2019			115	2 042 182

Année	Libellé	Programme 2020	Nombre d'affaires	Montant TTC
2020	AE	Aménagement esthétique (article 8, Zone urbaine)	8	76 228
2020	AEC	Aménagement esthétique (SYDEC, Zone urbaine)	2	13 888
2020	BC	Réseau DP aménagement public (U et R)	8	116 241
2020	BN	Travaux non subventionnés (U et R)	1	2 551
2020	BRP	Réseau DP aménagement privé (Zone rurale)	19	170 758
2020	C1	Aménagement esthétique rural FACE C	8	64 624
2020	C2	Aménagement esthétique (article 8, Zone rurale)	3	61 292
2020	C3	Aménagement esthétique (SYDEC, Zone rurale)	1	14 755
2020	C4	Aménagement esthétique (Zone rurale, hors agglomération)	1	26 077
2020	CA	Candélabre accidenté	1	1 462
2020	CAR	Candélabre accidenté (zone rurale)	4	5 935
2020	CAU	Candélabre accidenté (zone urbaine)	3	5 552
2020	CC	Travaux coup par coup	1	2 583
2020	EN	Eclairage public non subventionné	8	45 086

Année	Libellé	Programme 2020	Nombre d'affaires	Montant TTC
2020	EP	Eclairage public rural	49	429 077
2020	EPL	Eclairage public rural (lotissement communal)	6	46 001
2020	EU	Eclairage public urbain	68	843 046
2020	EUL	Eclairage public urbain (lotissement communal)	2	23 783
2020	EV	Eclairage public (mise en conformité)	10	21 257
2020	FB	Electrification rurale FACE B	109	2 194 517
2020	FFS	Sécurisation des réseaux FACE faible section	18	498 453
2020	FGC	Génie civil Orange conventionné	2	16 006
2020	FGN	Génie civil communications électroniques	4	17 616
2020	FGS	Génie civil Orange subventionné	15	60 187
2020	FSR	Sécurisation réseaux FACE	8	96 772
2020	FTC	Câblage Orange	18	16 033
2020	FTN	Câblage Orange non subventionné	1	3 291
2020	IGL	Infrastructure génie civil lotissement	4	14 855
2020	SRD	Surlargeur tranchée réseaux divers	3	681
TOTAL PROGRAMME ANNUEL 2020			418	4 888 608

Année	Libellé	Programme 2021	Nombre d'affaires	Montant TTC
2021	AE	Aménagement esthétique (article 8, Zone urbaine)	17	525 805
2021	AEC	Aménagement esthétique (SYDEC, Zone urbaine)	1	3 801
2021	AET	Aménagement esthétique (Zone urbaine, hors agglo)	1	271
2021	BC	Réseau DP aménagement public (U et R)	67	1 172 614
2021	BRP	Réseau DP aménagement privé (Zone rurale)	71	1 204 504
2021	C1	Aménagement esthétique rural FACE C	10	267 266
2021	C2	Aménagement esthétique (article 8, Zone rurale)	10	237 076
2021	C4	Aménagement esthétique (Zone rurale, hors agglo)	1	13 766
2021	CA	Candélabre accidenté	78	172 243
2021	CAR	Candélabre accidenté (zone rurale)	59	89 376
2021	CAU	Candélabre accidenté (zone urbaine)	42	73 974
2021	CC	Travaux coup par coup	35	212 697
2021	EN	Eclairage public non subventionné	4	4 492
2021	EP	Eclairage public rural	254	2 018 641
2021	EPB	Eclairage public Bulles rural	114	958 327
2021	EPL	Eclairage public rural (lotissement communal)	30	199 626
2021	EPPH	Eclairage public énergie renouvelable (photovoltaïque)	2	6 287
2021	EU	Eclairage public urbain	188	1 796 545
2021	EUB	Eclairage public Bulles urbain	101	745 031
2021	EUL	Eclairage public urbain (lotissement communal)	20	204 477
2021	EV	Eclairage public (mise en conformité)	92	110 191
2021	EXT	Extension réseau BT	70	653 299
2021	FB	Electrification rurale FACE B	70	2 433 972
2021	FFS	Sécurisation des réseaux FACE faible section	12	232 115
2021	FGC	Génie civil Orange conventionné	16	68 152

Année	Libellé	Programme 2021	Nombre d'affaires	Montant TTC
2021	FGN	Génie civil communications électroniques	33	204 629
2021	FGS	Génie civil Orange subventionné	41	272 127
2021	FSN	Sécurisation des réseaux FACE	24	435 901
2021	FTC	Câblage Orange	13	12 745
2021	FTN	Câblage Orange non subventionné	1	3 326
2021	IGL	Infrastructure génie civil lotissement	21	48 750
2021	SRD	Surlargeur tranchée réseaux divers	14	37 805
TOTAL PROGRAMME ANNUEL 2021			1 512	14 419 831

Année	Libellé	Programme 2022	Nombre d'affaires	Montant TTC
2022	AE	Aménagement esthétique (article 8, Zone urbaine)	20	534 099
2022	BC	Réseau DP aménagement public (U et R)	55	538 482
2022	BRP	Réseau DP aménagement privé (Zone rurale)	50	695 098
2022	C1	Aménagement esthétique rural FACE C	1	610
2022	C2	Aménagement esthétique (article 8, Zone rurale)	4	128 244
2022	CA	Candélabre accidenté	74	186 806
2022	CAR	Candélabre accidenté (zone rurale)	41	63 348
2022	CAU	Candélabre accidenté (zone urbaine)	38	64 402
2022	CC	Travaux coup par coup	61	321 608
2022	EN	Eclairage public non subventionné	7	125 783
2022	EP	Eclairage public rural	161	1 308 896
2022	EPB	Eclairage public Bulles rural	48	383 034
2022	EPL	Eclairage public rural (lotissement communal)	5	18 716
2022	EPPH	Eclairage public énergie renouvelable (photovoltaïque)	5	11 014
2022	EU	Eclairage public urbain	165	1 607 670
2022	EUB	Eclairage public Bulles urbain	40	449 273
2022	EUL	Eclairage public urbain (lotissement communal)	1	17 151
2022	EV	Eclairage public (mise en conformité)	56	36 386
2022	EXT	Extension réseau BT	81	697 464
2022	FB	Electrification rurale FACE B	70	1 660 469
2022	FGC	Génie civil Orange conventionné	7	33 900
2022	FGN	Génie civil communications électroniques	10	88 485
2022	FGS	Génie civil Orange subventionné	47	338 263
2022	FSN	Sécurisation des réseaux FACE	4	98 104
2022	IGL	Infrastructure génie civil lotissement	14	80 683
2022	SRD	Surlargeur tranchée réseaux divers	9	100 774
TOTAL PROGRAMME ANNUEL 2022			1 074	9 588 764

Année	Libellé	Programme 2023	Nombre d'affaires	Montant TTC
2023	EXT	Extension réseau BT	3	145 788
TOTAL PROGRAMME ANNUEL 2023			3	145 788
TOTAL GÉNÉRAL			3 130	31 095 428

LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AUX TRAVAUX

Le taux des participations financières des communes membres du SYDEC est principalement défini en fonction de leur classification, au sens de l'électrification rurale, ainsi que de la nature des travaux effectués.

La classification des communes et les aides consécutives

~ Les communes relevant de l'électrification rurale

Comptant moins de 2 000 habitants, elles ne sont également pas incluses dans une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

~ Les communes relevant de l'électrification urbaine

Elles comptent plus de 5 000 habitants ou appartiennent à une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

~ Régime dérogatoire

Les communes, dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants, peuvent être intégrées, à titre dérogatoire, dans le régime de l'électrification rurale, compte tenu de leur isolement ou du caractère dispersé de leur habitat. Sur le territoire landais, 31 communes bénéficient de ce régime particulier.

Les communes classées rurales, d'après cette définition, bénéficient cumulativement des aides du CAS Facé et du SYDEC, à hauteur respectivement de 80 % et 20 % du montant HT des travaux.

Ces subventions sont accordées pour toutes les opérations consacrées au réseau de distribution publique d'électricité : renforcement et sécurisation. La maîtrise d'ouvrage est dans ce cadre assurée par le SYDEC.

Les communes classées urbaines ne bénéficient pas de ces aides. C'est à Enedis d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la planification de la plupart des travaux.

Autres facteurs déterminants dans le taux de contribution communale

Deux autres facteurs ont un impact sur le montant des participations financières des collectivités adhérentes au SYDEC.

~ La perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

La loi NOME du 7 décembre 2010 a confirmé la perception de plein droit de la TCCFE par le SYDEC, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, à la place des communes membres de moins de 2 000 habitants, selon l'INSEE. Elle est directement versée au Syndicat par les différents fournisseurs d'électricité présents sur le territoire de ces collectivités.

Pour ce qui est des communes urbaines au sens de l'électrification, sept d'entre-elles reversent au SYDEC le montant de la TCCFE. Il s'agit de Bénèze-Maremne, Labenne, Narrosse, Saint-Vincent-de-Paul, Sanguinet, Seignosse et Seyresse.

~ La mutualisation des redevances d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunications

Orange s'acquitte de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) auprès de l'ensemble des communes du département. 263 collectivités adhérentes au SYDEC ont décidé de mutualiser cette ressource et de la lui reverser. Cette recette leur a ainsi permis de bénéficier d'aides supplémentaires afin de faire face aux investissements liés aux réseaux de télécommunications.

LES CHANGEMENTS DE RÉGIMES DEPUIS 2020

La liste des communes relevant des différents régimes est mise jour à chaque élection municipale. Ainsi, les principales modifications sont les suivantes :

~ 2 communes (Angresse et Magescq) sont maintenues dans le régime des communes rurales au titre de la dérogation (densité / habitat dispersé / commune isolée)

~ Les communes de Seyresse, Bénèze-Maremne et Morcenx-la-Nouvelle relèvent du régime urbain.

~ La commune de Pouillon repasse en régime rural (sur le principe de densité / habitat dispersé / commune isolée).

TAUX DE CONTRIBUTION ET PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FONCTION DU TYPE DE COMMUNE ET DE LA NATURE DES TRAVAUX

Réseau de distribution publique d'électricité

	Commune rurale	Commune urbaine
Renforcement du réseau	0 %	Travaux Enedis
Sécurisation des réseaux en fils nus	0 %	Travaux Enedis
Aménagement esthétique (en agglomération)	20 % HT Travaux	45 % HT Travaux
Aménagement esthétique (Aire-sur-l'Adour)		80 % HT Travaux
Aménagement esthétique (hors agglomération)	65 % HT Travaux	80 % HT Travaux
Extension du réseau (équipement public)	0 %	60 % HT Travaux
Extension du réseau (équipement privé ; L < 150 ml / P < 250 kVA)	Forfait 31 € / ml	Travaux Enedis
Extension du réseau (équipement privé ; L > 150 ml / P < 250 kVA)	Forfait 45 € / ml	Travaux Enedis
Extension du réseau (équipement public)	0 %	60 % HT Travaux
Extension du réseau (équipement privé collectif)	60 % HT Travaux	Travaux Enedis

Réseaux d'éclairage public

	Commune rurale	Commune urbaine
Éclairage public, éclairage des équipements sportifs extérieurs	45 % HT Travaux	75 % HT Travaux
Éclairage public des zones d'aménagement	65 % HT Travaux + TVA	80 % HT Travaux + TVA
Mise en conformité (armoires de commande, réseau d'éclairage...)	40 % HT Travaux	40 % HT Travaux (pas de subvention en 2020)
Candélabres accidentés (tiers connu)	0 %	0 %
Candélabres accidentés (tiers inconnu)	40 % TTC Travaux	70 % TTC Travaux
Éclairage public non subventionné	100 % HT Travaux	100 % HT Travaux
Éclairage autonome (photovoltaïque / site isolé)	80 % HT Travaux	80 % HT Travaux
Entretien de l'éclairage (prix par foyer lumineux)	15 €	17 € + fournitures
Éclairage public, renouvellement des luminaires de type « bulle »	27 %	56 %

Réseaux de télédistribution

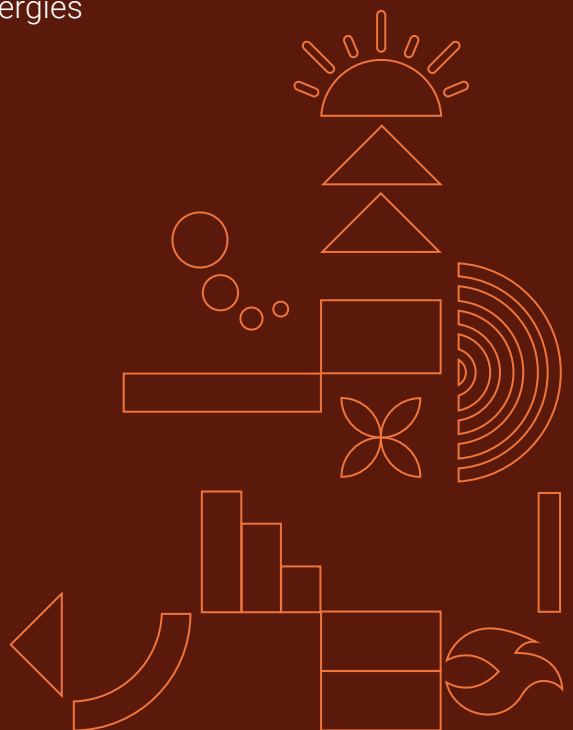
	Commune rurale	Commune urbaine
Génie civil (tranchée, fourreaux, chambres de tirage)	100 % HT Travaux	100 % HT Travaux
Câblage	100 % HT Travaux	100 % HT Travaux

Réseaux de télécommunications

	Commune ayant mutualisé la redevance d'occupation du domaine public versée par Orange (RODP)	Commune n'ayant pas mutualisé la redevance d'occupation du domaine public versée par Orange (RODP)
Génie civil (tranchée, fourreaux, chambres de tirage)	70 % TTC Travaux	95 % TTC Travaux
Étude, câblage et dépose	18 % TTC Travaux	18 % TTC Travaux
Génie civil des infrastructures (zones d'aménagement)	80 % TTC Travaux	100 % TTC Travaux
Génie civil FTTH (tranchée, fourreaux, chambres de tirage)	100 % TTC Travaux	100 % TTC Travaux

LES SUPPLÉMENTS

- ⤿ Programme prévisionnel 2023
- ⤿ Libellés des programmes 2023
- ⤿ Contributions relatives au service Conseil Énergies
- ⤿ Liste des travaux réalisés en 2022



Programme prévisionnel 2023

Eclairage public

Hypothèses proposées pour l'établissement du programme travaux 2023 :

- ☐ Poursuite de la suppression des luminaires type boules lumineuses (jusqu'en 2025).
- ☐ Pas d'aide extérieure pour les travaux hors bulles (cofinancement Collectivités / SYDEC).
- ☐ Financements DETR + « Intracring » (Banque des Territoires) + Fonds Vert pour les travaux de rénovation des luminaires.
- ☐ Pas d'emprunt pour 2023.
- ☐ Programme travaux en hausse, limité à 15 M€.
- ☐ Liste des travaux arrêtée lors des Comités Territoriaux.
- ☐ Pas d'augmentation des contributions communales.

Investissements prévus de 15 M€

Contributions communales de 7-1 M€

Contribution du SYDEC de 5 M€ (33% du montant)

Avec son rapporteur Monsieur Leblond, maire de la commune d'Uza, le comité territorial de Côte Landes Nature recense les besoins locaux et hiérarchise les priorités des programmes de travaux sur le territoire.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2023

	INVESTISSEMENTS					
		Financement	Honoraires	TVA	FC TVA	
BASSE TENSION	AE	Aménagement esthétique (article 8, Zone urbaine)	1 101 670	67 238	172 405	
	AEC	Aménagement esthétique (SYDEC, Zone urbaine)	200 000	12 207	31 299	
	AEA	Aménagement esthétique AIRE SUR ADOUR	40 000	2 441	6 260	
	AET	Aménagement esthétique (Zone urbaine, hors agglo)	10 000	610	1 565	
	AEF	Aménagement esthétique urbain FACE C	53 010	2 039	8 495	
	C1	Aménagement esthétique rural FACE C	1 077 184	41 430	172 626	
	C2	Aménagement esthétique (article 8, Zone rurale)	400 000	24 413	62 598	
	C3	Aménagement esthétique (SYDEC, Zone rurale)	200 000	12 207	31 299	
	C4	Aménagement esthétique (Zone rurale, hors agglo)	50 000	3 052	7 825	
	CC	Travaux coup par coup	243 675	9 372	39 050	
	FB	Electrification rurale FACE B	5 075 915	195 228	813 448	
	FBA	Electrification AIRE SUR ADOUR	40 000	2 441	6 260	
	FSNR	Sécurisation des réseaux FACE	1 549 595	59 600	248 333	
	EXT	Extension réseau BT	1 470 883	56 572	235 718	
	BN	Travaux non subventionnés (U et R)	100 000	6 103	15 649	
	BC	Réseau DP aménagement public (U et R)	3 500 000	213 615	547 731	
	BRP	Réseau DP aménagement privé (Zone rurale)	1 800 000	109 859	281 690	
	BRP IRVE	Réseau DP IRVE (PCT 75%)	100 000	6 103	15 649	
	TOTAL RÉSEAU BT		17 011 931	824 531	2 697 900	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	CA	Candélabre accidenté	300 000	18 310		
	CAU	Candélabre accidenté (zone urbaine)	200 000	12 207		
	CAR	Candélabre accidenté (zone rurale)	250 000	15 258		
	EN	Eclairage public non subventionné	250 000	15 258	38 507	
	EP	Eclairage public rural	3 000 000	183 099	462 085	
	EPB	Eclairage public Bulles rural	2 800 000	170 892	431 279	
	EPL	Eclairage public rural (lotissement communal)	300 000	18 310		
	EU	Eclairage public urbain	4 500 000	274 648	693 127	
	EUB	Eclairage public Bulles urbain	2 800 000	170 892	431 279	
	EUL	Eclairage public urbain (lotissement communal)	400 000	24 413		
	EPPH	Eclairage public énergie renouvelable (photovoltaïque)	50 000	3 052	7 701	
	EV	Eclairage public (mise en conformité)	200 000	12 207	30 806	
	TOTAL RÉSEAU EP		15 050 000	918 545	2 094 783	
	GÉNIE CIVIL ET CÂBLAGE	SRD	Surlargeur tranchée réseaux divers	105 000	6 408	
TOTAL GÉNIE CIVIL ET CÂBLAGE		105 000	6 408			
TOTAL INVESTISSEMENTS 2023		32 166 931	1 749 484	2 697 900	2 094 783	
TELECOMMUNICATIONS	FONCTIONNEMENT					
			Financement	Honoraires	TVA	FC TVA
	FGC	Génie civil Orange conventionné	200 000	12 207		
	FGN	Génie civil communications électroniques	350 000	21 362		
	FGS	Génie civil Orange subventionné	850 000	51 878		
	IGL	Infrastructure génie civil lotissement	250 000	15 258		
	FTN	Câblage Orange non subventionné	50 000	3 052		
	TOTAL RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS		1 700 000	103 756		
TOTAL FONCTIONNEMENT 2023		1 700 000	103 756			

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
Non récupérable	ENEDIS	FACE	GES	Tiers	Commune	SYDEC
	278 779				418 169	232 316
					75 915	92 786
					26 992	6 748
					6 748	1 687
		15 580			20 032	8 903
		542 735			180 912	180 912
101 221					67 480	168 701
					33 740	134 961
					27 414	14 761
		163 700				40 925
		3 409 974				852 493
			26 992			6 748
		1 041 010				260 253
		988 132				247 033
84 351						0
					1 771 362	1 180 908
				910 986		607 324
63 263				21 088		0
527 613		6 161 130	26 992	932 074	2 628 764	4 037 458
46 948						300 000
31 299					140 000	60 000
39 124					100 000	150 000
					211 493	
					1 142 062	1 395 854
				499 988	646 424	1 222 309
46 948					211 432	88 568
					2 855 155	951 718
				399 990	1 333 353	635 378
62 598					332 520	67 480
					33 839	8 460
					67 678	101 517
226 917				899 978	7 073 955	4 981 284
16 432					105 000	
16 432					105 000	
243 349	527 613	6 161 130	26 992	1 832 051	9 807 719	9 018 742

Non récupérable	Commune	SYDEC	Orange
31 299	150 000	50 000	
54 773	350 000		
133 020	425 000	425 000	
39 124	200 000	50 000	
7 825	50 000		
266 041	1 175 000	525 000	0
266 041	1 175 000	525 000	0

LIBELLÉS DES PROGRAMMES 2023

Code	Basse tension	Enedis	CAS-FACE	GES
AE	Aménagement esthétique (article 8, zone urbaine)	30% HT		
AEC	Aménagement esthétique (sydec, zone urbaine)			
AEA	Aménagement esthétique (Aire sur l'Adour)			
AET	Aménagement esthétique (zone urbaine, hors agglomération)			
AEF	Aménagement esthétique (zone urbaine, FACE)		35% HT	
C1	Aménagement esthétique rural (FACE, environnement)		60% HT	
C3	Aménagement esthétique (sydec, zone rurale)			
C4	Aménagement esthétique (zone rurale, hors agglomération)			
CC	Travaux non programmés (coup par coup)		80% HT	
EXT	Extension du réseau électrique (L ≤ 150 ml)			
	Extension du réseau électrique (L > 150 ml)			
FB	Renforcement réseau électrique		80% HT	
FBA	Renforcement réseau électrique (Aire sur l'Adour)			80% HT
FSR	Sécurisation réseau électrique (fils nus)		80% HT	
FFS	Sécurisation du réseau électrique (fils nus de faible section)		80% HT	
BN	Travaux non subventionnés (surlargeur Gaz ou HTA)	100% HT		
BC	Alimentation ou distribution du réseau DP (aménagement public)			
BRP	Distribution du réseau DP (zone rurale, aménagement privé)			

Code	Éclairage public	État
CA	Candélabres accidentés (zone rurale et zone urbaine, tiers connu)	
CAR	Candélabres accidentés (zone rurale, tiers inconnu)	
CAU	Candélabres accidentés (zone urbaine, tiers inconnu)	
EN	Eclairage public non subventionné	
EPPH	Eclairage public par énergie renouvelable (Photovoltaïque...)	
EP	Eclairage public (zone rurale)	
EPB	Eclairage public bulles (zone rurale)	23,71% HT
EPFV	Eclairage public fonds vert (zone rurale)	60% HT
EPL	Eclairage public (zone rurale, aménagement)	
EU	Eclairage public (zone urbaine)	
EUB	Eclairage public bulles (zone urbaine)	23,71% HT
EUFV	Eclairage public fonds vert (zone urbaine)	60% HT
EUL	Eclairage public (zone urbaine, aménagement)	
EV	Eclairage public (zone rurale, mise en conformité)	

Code	Génie civil et câblage
FGC	Génie civil (convention Orange)
FGS	Génie civil subventionné (mutualisation RODP)
FGN	Génie civil non subventionné (communications électroniques)
IGL	Infrastructure génie civil lotissement (mutualisation RODP)
FTC	Câblage Orange
FTN	Câblage Orange non subventionné
SRD	Surlargeur tranchée réseaux divers

Tiers	Commune	SYDEC	Orange	Honoraires
	45% HT	25% HT		6,5%TTC Trx
	45% HT	55% HT		6,5%TTC Trx
	80% HT	20% HT		6,5%TTC Trx
	80% HT	20% HT		6,5%TTC Trx
	45% HT	20% HT		4%TTC Trx
	20% HT	20% HT		4%TTC Trx
	20% HT	80% HT		6,5%TTC Trx
	65% HT	35% HT		6,5%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
	Forfait 31€ /ml	40% HT		4%TTC Trx
	Forfait 45€ /ml	40% HT		4%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
				6,5%TTC Trx
	60% HT	40% HT		6,5%TTC Trx
60% HT		40% HT		6,5%TTC Trx

Tiers	Commune	SYDEC	Honoraires
100% TTC			6,5%TTC Trx
	40% TTC	60% TTC	6,5%TTC Trx
	70% TTC	30% TTC	6,5%TTC Trx
	100% HT		6,5%TTC Trx
	80% HT	20% HT	6,5%TTC Trx
	45% HT	55% HT	6,5%TTC Trx
	27,29% HT	49% HT	6,5%TTC Trx
	10% HT	30% HT	6,5%TTC Trx
	65% HT+TVA	35% HT	6,5%TTC Trx
	75% HT	25% HT	6,5%TTC Trx
	56,29% HT	20% HT	6,5%TTC Trx
	20% HT	20% HT	6,5%TTC Trx
	80% HT+TVA	20% HT	6,5%TTC Trx
	40% HT	60% HT	6,5%TTC Trx

Commune	SYDEC	Honoraires
95% TTC	5% TTC	6,5%TTC Trx
70% TTC	30% TTC	6,5%TTC Trx
100% TTC		6,5%TTC Trx
80% TTC	20% TTC	6,5%TTC Trx
100% TTC		6,5%TTC Trx
100% TTC		6,5%TTC Trx
100% TTC		6,5%TTC Trx

CONTRIBUTIONS RELATIVES AU SERVICE CONSEIL ÉNERGIES

Contributions 2023

PRESTATIONS PROPOSÉES EN EXTERNE	
Diagnostic de Performance Energétique (DPE)	6,5 % HT du montant TTC de la prestation
Audit énergétique bâtiment	
Audits techniques des installations thermiques	
Assistance à la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques	
Suivi du contrat d'exploitation des installations thermiques	
Diagnostic du contrat d'exploitation des installations thermiques	
Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'efficacité énergétique des bâtiments	
Etude de faisabilité pour un projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique et solaire photovoltaïque	
Études de structures métalliques et bois	
Commissionnement (Projets EnR)	
Maîtrise d'œuvre pour un projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque	
Marchés de maintenance, de télésurveillance / suivi, nettoyage, des installations photovoltaïques	
Fourniture de matériels et d'équipements	
Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)	
Surveillance de la qualité de l'air intérieur	

LOGICIEL DE SUIVI ÉNERGÉTIQUE				
PRESTATIONS	Paramétrage (1 ^{ère} année)	Service annuel (Années suivantes)	Formation Administrateur (1 jour, groupe de 2 à 4)	Formation Consultants (1/2 jour, groupe de 6 à 10)
Prix (en € HT)	4,80 €/point de livraison/an	4,80 €/point de livraison/an	960 €/groupe	480 €/groupe
TVA 20%	0,96 €/point de livraison/an	0,96 €/point de livraison/an	192 €/groupe	96 €/groupe
Prix (en € TTC)	5,76 €/point de livraison/an	5,76 €/point de livraison/an	1 152€/groupe	1 152€/groupe

PRESTATIONS PROPOSÉES EN INTERNE	
Missions à la carte	
Conseil en orientation énergétique	
Communes rurales	1 000 €
Communes urbaines ou autres	1 500 €
Accompagnement projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique et solaire photovoltaïque	
Accompagnement sans suite donnée au projet par le membre (abandon suite à l'étude d'opportunité)	
Communes rurales	400 €
Communes urbaines ou autres	600 €

Accompagnement de réalisation suite à l'étude opportunité validée par le membre	
Communes rurales	1 000 € + 0,5 %
Communes urbaines	1 500 € + 0,8 %
Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)	
Communes rurales	25 % de la valorisation CEE
Communes urbaines ou autres	
Accompagnement pour un projet de rénovation énergétique de bâtiment	
Communes rurales	2 000 € + 0,5 %
Communes urbaines ou autres	4 500 € + 0,8 %
CONVENTION D'ÉCONOME DE FLUX ÉNERGÉTIQUE	
Population communale maximale pour mission : 5 000 habitants	
Collectivités SANS bâtiment assujettis au décret tertiaire	
Tarif plancher communes de moins de 1 000 habitants	1 500 €
Tarif annuel pour les communes de plus de 1 000 habitants	1,50 € / H
Tarif annuel pour les communautés	2 250 € / site
Collectivités AVEC bâtiments assujettis au décret tertiaire	
Tarif plancher communes de moins de 1 000 habitants et convention de 3 ans + (1) Détection des sites soumis et choix de l'année de référence + (2) Suivi énergétique annuel et renseignement sur la plateforme OPERAT + (4) Dossier de modulation technique	
Communes de moins de 1 000 habitants	1 500 €+ (1) 500 € / site + (2) 150 € / site + (4) Devis externe
Tarif annuel communes de plus de 1 000 habitants pour convention de 3 ans + (1) Détection des sites soumis et choix de l'année de référence + (2) Suivi énergétique annuel et renseignement sur la plateforme OPERAT + (4) Dossier de modulation technique	
Communes rurales	1,50 € / H+ (1) 500 € / site + (2) 150 € / site + (4) Devis externe
Communes urbaines ou autres	1,50 € / H+ (1) 750 € / site + (2) 225 € / site + (4) Devis externe
ACCOMPAGNEMENTS LIÉS AU DÉCRET TERTIAIRE	
Détection des sites soumis et choix de l'année de référence	
Par site / Communes rurales	500 €
Par site / Communes urbaines ou autres	750 €
Suivi énergétique annuel et renseignement sur la plateforme OPERAT	
Par site / Communes rurales	150 €
Par site / Communes urbaines ou autres	225 €
Accompagnement annuel complet de mise en conformité	
Par site / Communes rurales	1 500 €
Par site / Communes urbaines ou autres	2 250 €
INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)	
Forfait annuel lié aux prestations internes du SYDEC pour la maintenance des bornes	350 € TTC par borne / par an

LISTE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

	Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
A	AIRE SUR L'ADOUR	23	374 982	81 523	217 830
	AMOU	5	81 047	17 675	6 489
	ANGOUME	1	26 314	11 043	6 408
	ANGRESSE	12	179 147	54 223	19 097
	ARBOUCAVE	1	13 123	6 088	4 981
	ARENGOSSE	2	5 399	2 577	0
	ARGELOUSE	1	16 733	7 506	5 134
	ARJUZANX Commune de MORCENX-la-NOUVELLE	1	259 651	49 101	140 347
	ARSAGUE	3	207 796	38 095	4 812
	ARUE	2	17 013	2 857	0
	AUBAGNAN	1	108 109	27 484	34 621
	AUDIGNON	2	111 271	18 688	0
	AUDON	1	54 243	9 110	0
	AUREILHAN	9	112 750	28 470	9 630
	AURICE	1	39 642	6 658	0
	AZUR	9	40 716	14 680	2 464
B	BAHUS SOUBIRAN	2	83 937	14 569	0
	BAIGTS CHALOSSE	1	6 763	3 132	2 408
	BANOS	3	105 831	20 605	9 541
	BAS MAUCO	3	64 523	15 562	0
	BASCONS	2	35 370	10 521	5 874
	BATS TURSAN	2	82 019	22 168	33 380
	BAUDIGNAN	1	19 772	3 321	0
	BELHADE	4	21 452	5 363	3 936
	BELUS	6	65 346	23 896	12 331
	BENESSE LES DAX	2	49 660	8 340	0
	BENESSE MAREMNE	15	126 144	48 368	32 512
	BENQUET	4	109 424	19 502	1 055
	BEYLONGUE	1	34 254	5 753	0
	BIARROTTE	1	6 389	1 073	0
	BIAS	6	168 691	50 382	44 487
	BIAUDOS	6	148 883	27 287	2 702
	BISCARROSSE	27	487 338	106 191	273 095
	BONNEGARDE	1	17 334	2 911	0
	BOOS commune de RION DES LANDES	2	25 807	10 666	5 941
	BOUGUE	2	35 163	12 483	943
	BOURRIOT BERGONCE	3	3 786	2 634	0
	BRETAGNE DE MARSAN	14	175 121	49 329	25 119

	Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
C	BROCAS	7	219 124	57 486	38 650
	BUANES	1	1 412	655	536
	CACHEN	4	137 247	24 911	2 037
	CAGNOTTE	4	129 485	42 213	35 352
	CAMPAGNE	5	56 681	20 219	3 079
	CAMPET-LAMOLERE	2	2 334	1 400	934
	CANDRESSE	3	69 988	14 867	2 921
	CAPBRETON	60	889 378	203 370	470 842
	CARCARES STE CROIX	5	112 790	31 291	13 964
	CASSEN	3	43 359	8 504	7 348
	CASTAIGNOS-SOUSLENS	1	5 238	880	0
	CASTELNAU-CHALOSSE	2	13 600	2 944	0
	CASTELNAU-TURSAN	1	655	304	249
	CASTELNER	1	43 307	7 273	0
	CASTEL-SARRAZIN	2	48 202	8 095	0
	CASTETS	18	187 752	67 589	42 628
	CAUNA	1	8 065	3 333	1 857
	CAUNEILLE	2	150 836	29 015	0
	CAUPENNE	2	112 686	20 127	1 542
	CAZALIS	1	4 707	2 184	1 787
	CAZERES SUR L'ADOUR	2	35 521	9 541	19 799
	CERE	6	83 544	39 595	31 372
	CLEDES	3	53 472	8 981	0
	CLERMONT	6	127 374	23 580	16 039
	COMMENSACQ	1	12 427	5 405	3 653
	CREON D'ARMAGNAC	2	9 071	1 647	115
D	DAX	44	501 678	131 108	239 744
	DOAZIT	5	194 328	55 014	24 914
	DONZACQ	1	1 521	1 259	263
	DUHORT BACHEN	3	101 619	18 244	1 509
E	ESCALANS	1	27 812	4 671	0
	ESCOURCE	6	109 772	42 550	30 002
	ESTIBEAUX	2	34 057	9 255	15 227
	EUGENIE LES BAINS	1	19 442	3 265	0
G	EYRES MONCUBE	1	29 418	4 941	0
	GABARRET	3	14 296	3 544	1 338
	GAILLERES	3	21 130	7 206	0
	GAMARDE LES BAINS	4	76 736	24 133	17 698
	GAREIN	3	52 114	10 840	11 447
	GARREY	1	7 639	1 283	0
	GARROSSE Commune de MORCENX-la-NOUVELLE	2	89 068	17 723	47 062
	GASTES	6	120 062	27 022	1 987
	GAUJACQ	2	129 188	21 697	2 305

LES SUPPLÉMENTS

H

J

L

Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
GEAUNE	6	86 127	22 413	18 411
GELoux	2	22 127	10 495	8 433
GOOS	5	67 789	11 746	462
GOURBERA	3	29 958	12 497	9 391
GOUSSE	1	2 519	1 169	956
GOUTS	1	12 613	2 118	0
GRENADE SUR L'ADOUR	3	19 333	3 492	3 617
HABAS	7	215 313	47 991	13 875
HAGETMAU	2	131 805	3 412	107 932
HASTINGUES	5	475 658	129 630	287 894
HAURIET	1	47 279	7 940	0
HAUT MAUCO	2	9 059	4 020	0
HERM	6	46 586	17 657	11 530
HERRE	2	29 482	4 952	0
HEUGAS	6	479 749	121 114	70 845
HINX	6	325 415	74 877	25 641
HORSARRIEU	2	42 621	10 316	4 050
JOSSE	9	250 386	58 414	49 944
LABASTIDE CHALOSSE	1	4 046	1 877	1 536
LABASTIDE D'ARMAGNAC	3	78 087	13 617	644
LABATUT	7	199 151	43 637	33 299
LABENNE	29	558 743	243 076	207 807
LABOUHEYRE	10	58 742	15 183	2 952
LABRIT	4	127 571	33 665	37 483
LACAJUNTE	1	723	0	723
LACQUY	3	32 416	14 824	11 669
LAGLORIEUSE	1	5 182	870	0
LAGRANGE	1	18 854	3 166	0
LAHOSSE	1	20 839	3 500	0
LALUQUE	5	56 606	10 591	958
LARRIVIERE	2	14 684	3 395	6 383
LATRILLE	2	98 896	22 463	6 670
LAUREDE	1	9 820	1 649	0
LAURET	1	2 282	1 369	913
LE FRECHE	4	34 491	10 310	3 099
LE SEN	2	79 675	23 226	12 297
LE VIGNAU	2	49 941	8 495	2 673
LENCOUACQ	2	51 163	13 348	5 323
LEON	12	394 481	138 279	118 271
LESGOR	2	9 452	3 000	1 736
LESPERON	13	117 038	31 411	15 339
LEVIGNACQ	2	8 741	3 125	526
LINXE	6	70 902	15 192	1 493

M

Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
LIPOSTHEY	1	1 680	1 008	672
LIT ET MIXE	9	144 505	57 459	32 335
LOSSE	7	63 151	13 607	3 849
LUCBARDEZ ET BARGUES	3	24 875	10 500	5 579
LUE	2	55 341	9 294	0
LUSSAGNET	1	11 441	4 992	3 412
LUXEY	10	205 148	54 247	33 071
MAGESCQ	11	184 681	50 875	25 393
MAILLAS	1	333	200	133
MAILLERES	1	12 440	2 089	0
MANT	4	73 666	17 926	5 823
MARPAPS	1	48 114	8 081	0
MAURIES	1	22 217	4 228	748
MAURRIN	3	33 780	10 160	5 753
MAYLIS	2	123 768	20 787	0
MAZEROLLES	3	64 299	22 723	1 215
MEES	3	63 530	20 526	14 579
MEILHAN	3	48 338	10 827	3 339
MESSANGES	15	179 313	48 494	7 389
MEZOS	2	19 034	3 197	0
MIMBASTE	2	32 754	10 111	5 912
MIMIZAN	12	69 379	26 755	33 834
MIRAMONT SENSACQ	4	173 595	38 029	9 034
MISSON	4	126 664	23 900	3 369
MOLIETS ET MAA	9	310 286	99 114	12 813
MOMUY	1	78 760	13 228	0
MONSEGUR	3	89 871	30 020	25 700
MONT DE MARSAN	60	1 513 162	330 235	877 771
MONTAUT	3	7 326	3 470	2 791
MONTFORT EN CHALOSSE	11	130 719	43 048	36 109
MONTGAILLARD	8	229 065	44 497	6 943
MONTSOUE	2	23 116	3 882	0
MORCENX-la-NOUVELLE	8	189 778	60 732	102 083
MORGANX	3	102 578	24 154	8 695
MOUSTEY	5	20 663	6 177	0
MUGRON	8	149 472	42 472	17 741
NARROSSE	6	134 385	56 369	43 034
NASSIET	1	42 241	7 094	0
OEYREGAVE	6	58 378	23 146	12 667
OEYRELUY	7	129 016	50 915	28 593
ONDRES	26	222 975	49 011	154 003
ONESSE-LAHARIE	8	112 716	24 856	9 597
ORIST	8	202 473	43 418	27 200

N
O

LES SUPPLÉMENTS

P

Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
ORTHEVIELLE	4	86 446	20 300	9 988
ORX	7	69 329	14 935	16 505
OUSSE-SUZAN	3	90 981	22 333	20 303
OZOURT	2	25 716	6 236	2 133
PARENTIS EN BORN	16	510 885	109 788	322 197
PARLEBOSCQ	2	130 876	21 981	0
PECORADE	2	35 508	5 963	0
PERQUIE	3	41 344	14 189	8 563
PEY	5	73 818	23 139	16 778
PEYRE	1	1 176	546	446
PEYREHORADE	17	357 748	92 706	199 312
PIMBO	2	18 324	3 077	0
PISSOS	10	271 392	57 297	16 860
POMAREZ	8	57 547	12 908	23 814
PONTENX LES FORGES	9	237 365	73 445	43 739
PONTONX SUR ADOUR	11	278 351	99 221	63 773
PORT DE LANNE	8	51 816	21 867	10 657
POUDENX	1	2 057	954	781
POUILLON	11	256 895	78 644	57 785
POUYDESSEAUX	6	99 332	21 881	3 281
POYANNE	5	186 874	53 118	27 463
POYARTIN	3	25 237	6 147	0
PRECHACQ LES BAINS	5	44 534	8 212	2 667
PUJO LE PLAN	3	13 335	3 605	0
RENUING	1	9 612	1 614	0
RETJONS	1	20 589	3 458	0
RION DES LANDES	14	180 212	52 461	16 805
RIVIERE SAAS ET GOURBY	8	93 572	34 145	14 535
ROQUEFORT	15	208 977	60 020	28 492
SABRES	6	51 051	15 175	8 465
SAMADET	4	54 153	17 847	9 152
SANGUINET	5	51 000	17 387	29 145
SARBAZAN	6	120 741	40 151	24 331
SARRAZIET	1	41 323	6 940	0
SARRON	1	3 073	1 426	1 167
SAUBION	7	106 741	33 559	43 015
SAUBRIGUES	9	315 184	97 130	52 264
SAUBUSSE	3	16 549	5 692	3 478
SAUGNAC ET CAMBRAN	11	150 843	34 829	13 136
SAUGNAC ET MURET	10	119 369	41 999	34 222
SEIGNOSSE	20	284 872	131 938	101 078
SERRES GASTON	3	70 200	18 032	8 005
SEYRESSE	4	29 972	14 703	7 019

R

S

Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
SINDERES Commune de MORCENX-la-NOUVELLE	2	21 470	4 228	12 461
SOLFERINO	4	4 486	3 438	1 049
SOORTS-HOSSEGOR	29	495 373	85 164	335 411
SORBETS	2	4 116	2 152	1 964
SORDE L'ABBAYE	5	28 884	7 143	470
SORE	6	201 649	52 698	35 490
SORT EN CHALOSSE	3	51 907	8 718	0
SOUPROSSE	5	136 190	34 279	54 785
SOUSTONS	17	86 870	23 648	48 807
ST AGNET	1	3 674	1 606	1 103
ST ANDRE DE SEIGNANX	5	33 319	7 180	977
ST AUBIN	1	37 933	6 371	0
ST AVIT	6	117 038	26 027	45 610
ST BARTHELEMY	3	11 886	7 296	3 483
ST CRICQ CHALOSSE	1	13 266	6 155	5 036
ST CRICQ DU GAVE	1	80 619	13 540	0
ST CRICQ VILLENEUVE	1	3 136	529	2 116
ST ETIENNE D'ORTHE	3	88 008	27 772	21 707
ST GEIN	1	79 002	13 268	0
ST GEOURS D'AURIBAT	2	68 101	12 989	613
ST GEOURS DE MAREMNE	32	1 011 440	318 641	441 950
ST GOR	5	82 111	24 284	13 333
ST JEAN DE LIER	1	5 888	2 732	2 235
ST JEAN DE MARSACQ	9	135 373	34 318	9 388
ST JULIEN EN BORN	17	520 104	187 752	149 413
ST JUSTIN	5	70 887	15 481	1 380
ST LAURENT DE GOSSE	3	39 340	11 919	6 701
ST LON LES MINES	1	55 930	9 393	0
ST LOUBOUER	2	161 979	27 204	0
ST MARTIN DE HINX	6	168 590	49 925	20 041
ST MARTIN DE SEIGNANX	12	203 493	45 148	118 559
ST MARTIN D'ONEY	3	83 558	14 033	0
ST MAURICE SUR L'ADOUR	4	349 541	91 991	45 102
ST MICHEL ESCALUS	4	49 289	19 282	12 491
ST PANDELON	5	57 159	23 767	12 922
ST PAUL EN BORN	5	72 919	27 628	4 382
ST PAUL LES DAX	31	481 032	103 638	258 476
ST PERDON	3	8 956	2 518	319
ST PIERRE DU MONT	20	371 662	81 335	227 192
ST SEVER	13	285 499	68 514	164 899
ST VINCENT DE PAUL	13	339 172	150 748	86 261
ST VINCENT DE TYROSSE	23	475 100	109 848	270 498

LES SUPPLÉMENTS

Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
STE COLOMBE	3	89 420	15 018	0
STE EULALIE EN BORN	5	212 718	65 805	33 247
STE FOY	1	13 471	2 262	0
STE MARIE DE GOSSE	3	93 353	27 024	0
TALLER	3	94 117	25 871	17 409
TARNOS	47	611 281	141 451	340 683
TARTAS	7	347 906	84 369	174 434
TERCIS LES BAINS	11	176 832	57 549	26 674
TETHIEU	5	94 809	29 024	31 628
TILH	1	6 030	1 013	0
TOSSE	21	494 674	173 749	120 326
TOULOUZETTE	1	15 554	2 612	0
UCHACQ ET PARENTIS	1	29 078	4 884	0
UZA	4	78 784	18 954	5 850
VIELLE SOUBIRAN	3	12 423	2 498	381
VIELLE ST GIRONS	16	197 888	59 215	22 364
VIELLE TURSAN	2	70 580	11 854	0
VIEUX BOUCAU	17	450 833	145 570	131 655
VILLENEUVE DE MARSAN	12	256 199	64 908	26 186
YCHOUX	16	336 738	124 986	88 128
YGOS ST SATURNIN	5	75 974	25 050	15 762
YZOSSE	3	88 379	29 028	1 247
TOTAL GÉNÉRAL	1 604	32 872 355	8 766 365	9 333 245

SOYEZ AU CŒUR DES TRANSITIONS

REJOIGNEZ NOUS !

ÉNERGIES



Conseiller
pour maîtriser

NUMÉRIQUE



Se déployer encore
et toujours

EAU ET ASSAINISSEMENT



Améliorer le réseau
pour un meilleur service

366 AGENTS

Des équipes formées, jeunes
et dynamiques pour assurer
des missions de service public.

Rejoignez-
nous



Suivez-nous sur



www.sydec40.fr



sydec

syndicat
d'équipement
des communes
des Landes

C'est ensemble
que nous gérons
l'essentiel !